

# POU<sup>U</sup>AR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 270, JUIN 2026



Salaires : vers la  
mobilisation  
en septembre

Baisse démographique :  
la France à un tournant

Santé au travail :  
encore un combat

# Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

**MAIF, assureur N°1 des enseignants\***

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant



**17**  
Santé au travail :  
encore un combat

**4**  
Hongrie  
L'école après Orbán



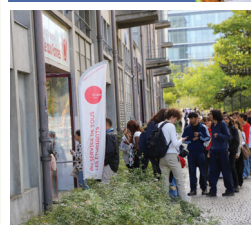
**7**  
Action  
Urgence salariale :  
mobilisé-es en  
septembre



**10**  
DD, vacataires,  
contractuel-les...  
Un plan de  
titularisation



**13**  
AESH  
La fonctionnarisation  
comme seule solution

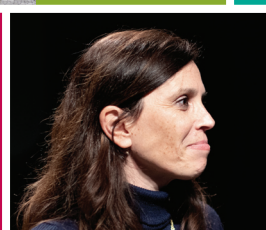


**14**  
Droits d'inscription  
Un autre budget est  
possible

**24**  
Baisse démographique  
La France face à un  
tournant majeur



**28**  
Des festivals  
pour rencontrer  
le cinéma



**30**  
Rencontre  
Floriane Facchini

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
22 rue Malmaison,  
93170 Bagnolet  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CPPAP : 0231 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Hervé Moreau,  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
38, rue Fernand Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Crédit photo couverture :  
© FSU / S. Bontoux  
Impression :  
IMPRIMERIES IPS, 1 rue du  
Laure, ZI de Communaux,  
01600 REYRIEUX

Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.  
Joint à ce numéro ; un  
16 pages spéciales « POUR  
Retraités »



Directrice de la publication :  
Caroline Chevé

## ÉDITO Obsolète ?

Avec la hausse de l'inflation, la situation salariale des agent-es de la Fonction publique, déjà critique, est devenue intenable. La hausse de 2,2 % du SMIC au 1<sup>er</sup> juin a entraîné le passage en dessous du SMIC de près d'un million d'agent-es. Si l'indemnité différentielle a bien été déclenchée, cela signifie pour ces personnels une absence totale de perspective d'évolution salariale et de reconnaissance de la carrière. Et pour nous toutes et tous, la poursuite du décrochage de nos rémunérations. Au courrier intersyndical exigeant le dégel du point d'indice et l'ouverture de négociations salariales, le ministre de l'Action et des Comptes Publics, en charge de la Fonction publique, répond que le système de rémunérations de la Fonction publique serait... obsolète.

Ce qui est obsolète, c'est bien plutôt cette politique salariale qui assèche le système, écœure les personnels, détourne les jeunes de nos métiers. Ce qui est obsolète, c'est un libéralisme de plus en plus autoritaire incapable de comprendre que les défis sociaux et écologiques qui sont devant nous nécessitent des services publics forts, avec des personnels reconnus et dotés des moyens de répondre aux besoins de la population. Nous avons cependant réussi à arracher un « rendez-vous salarial » pour le 6 juillet. Il ne serait une réponse que s'il s'ouvrait sur de véritables mesures touchant le point d'indice. La FSU continue de s'y employer, et de construire les mobilisations unitaires nécessaires pour peser dans les décisions immédiates, comme sur le débat budgétaire qui s'ouvrira à la rentrée.



Caroline Chevé

## Gaza : infamie

L'interception de la flottille qui tentait de rejoindre Gaza et les violences subies par ses participant-es ont suscité une profonde indignation. Les 430 militant-es arrêté-es, dont 41 ressortissant-es français-es, rapportent avoir subi des traitements graves infligés chaque jour aux Palestien-nés: coups, humiliations, privations de nourriture, d'eau et de sommeil, fouilles dégradantes et, pour certain-es, violences sexuelles. Ces témoignages, corroborés par un rapport consulaire évoqué par le ministre des Affaires étrangères, ont conduit à la saisine de la justice française afin que les faits signalés fassent l'objet d'investigations approfondies. Il est indispensable que toute la lumière soit faite sur les conditions d'arrestation, de transfert et de détention des membres de cette mission civile et humanitaire. Ce nouvel épisode rappelle l'urgence de faire respecter le droit international et de protéger les populations civiles prises dans le conflit. Elle souligne également la nécessité d'agir pour mettre fin de la guerre génocidaire, garantir l'accès de l'aide humanitaire à Gaza et favoriser une solution fondée sur le respect des droits humains et du droit des peuples.

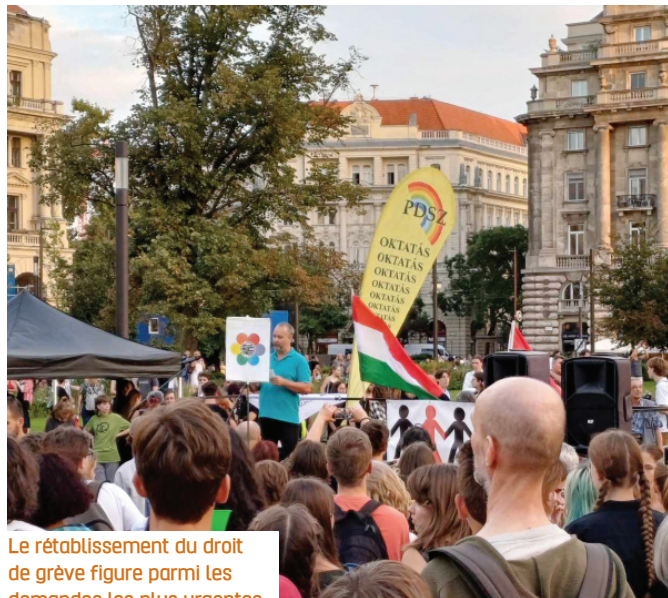
## Hongrie

# L'école après Orbán

**A**près seize années de pouvoir nationaliste sous Orbán, l'éducation apparaît profondément affaiblie. Centralisation du système, recul des droits syndicaux, restrictions des libertés pédagogiques et dégradation des conditions de travail ont durablement marqué l'école.

Avec l'arrivée au pouvoir de la majorité conduite par Peter Magyar, les attentes des personnels sont considérables. Pour Erzsébet Nagy, dirigeante du PDSZ (Syndicat démocratique des enseignants), la priorité est de « rétablir un dialogue social digne de ce nom. Sous le précédent gouvernement, les syndicats étaient largement écartés des décisions majeures tandis que les droits des personnels reculaient. Des échanges ont déjà eu lieu avec le ministre de l'Éducation et le président de la commission parlementaire compétente, un signal d'ouverture jugé positif ».

Le rétablissement du droit de grève figure parmi les demandes les plus urgentes. Ces dernières années, les restrictions imposées aux ensei-



Le rétablissement du droit de grève figure parmi les demandes les plus urgentes.

gnant-es rendaient les mobilisations presque impossibles, les personnels devant assurer leurs cours même pendant les mouvements sociaux. Pour Erzsébet Nagy, une démocratie doit garantir l'exercice effectif des droits fondamentaux. Les syndicats réclament également une réduction de la charge de travail, facteur d'épuisement professionnel, ainsi que le retour de la liberté

pédagogique, notamment dans le choix des manuels et des contenus d'enseignement. Pour le PDSZ, « aucune réforme durable ne sera possible sans une véritable concertation associant personnels, chercheurs, parents et syndicats ». Après des années de décisions imposées d'en haut, la reconstruction de l'école hongroise passe par le retour de la démocratie sociale. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Immigration : « Climat très angoissant »

C'EST L'ACTU

*Comment définir la politique française d'immigration ?*

Elle n'existe plus vraiment. Depuis le rattachement en 2010 par Sarkozy du ministère de l'immigration à celui de l'Intérieur, le sujet est depuis appréhendé quasi exclusivement sous l'angle du maintien de l'ordre. 124 000 obligations de quitter le territoire français (OQTF) délivrées en 2024, record d'Europe, à 90 % non appliquées. La gestion du statut des étrangers en situation régulière par l'administration devient lui kafkaïen avec d'énormes retards pour les renouvellements de titres de séjours, au risque de pertes d'emplois et de droits, ce qui crée un climat très angoissant. La gauche, passive, propose des régularisations (entre 30 000 et 50 000 existent déjà par an). La droite, agressive, propose de sortir de la Constitution, ou de la Déclaration de 1789.

*Quelles seraient d'autres voies possibles ?*

D'abord faciliter le travail des Français et des étrangers en situation régulière dans l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie en créant une agence du travail occasionnel. Organiser le recrutement de travailleurs en coopération avec les États d'origine. Délivrer des « cartes vertes » permanentes après la première carte de dix ans. Créer un ministère puissant de l'immigration, directement rattaché à Matignon, intervenant dans tous les domaines qui le concernent — affaires étrangères, éducation et enseignement supérieur, santé, sports et bien sûr travail et Intérieur.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

PATRICK WEIL

De  
l'immigration  
en  
France

GRASSET

Patrick Weil, directeur de recherche émérite au CNRS, a publié de nombreux ouvrages de référence dont *De l'immigration en France*, Grasset, 2026

# GMF élue N°1 de la Relation Client dans le secteur Assurance.

C'est aussi ça être  
assurément humain.



Assurément  
Humain

Trajectoires et origines

# Entre intégrations et discriminations

Conduite par l'Institut national des études démographiques (Ined) et l'Insee entre 2019 et 2021 auprès de 27 000 personnes, l'enquête « Trajectoires et origines 2 » dresse un tableau aussi complet que possible de la position des immigré-es et de leurs descendant-es dans la société française. Il ressort qu'un tiers des Français-es a un lien direct avec l'immigration : parmi les 18-59 ans, 13 % sont d'origine immigrée, 11 % ont au moins un parent et 10 % un grand-parent immigrés. Si on ajoute les personnes en couple avec une personne immigrée ou enfant d'immigré(s), 41 % des individus ont un lien familial fort à l'immigration.

L'enquête montre aussi le hiatus entre l'intégration socio-culturelle et l'intégration socioéconomique des immigré-es et de leurs enfants. Il existe en effet une nette convergence avec la population majoritaire sur une grande variété d'indicateurs socioculturels



Un tiers des Français-es a un lien direct avec l'immigration.

comme les pratiques linguistiques, de fécondité ou les normes sociales (par exemple sur le travail des femmes ou la tolérance vis-à-vis de l'homosexualité ou de l'avortement). En témoigne le très fort sentiment d'appartenance nationale à la France (94 % des descendant-es de deux parents immigrés) qui coexiste, pour la

seconde génération, avec un attachement au pays d'origine des parents.

Du point de vue de l'éducation, les personnes de la deuxième génération ont des niveaux d'éducation très proches de la population majoritaire, voire supérieur pour les personnes d'origine subsaharienne.

Mais les difficultés d'accès au travail et au logement des

## Retraité-es-FGR

Le 68<sup>e</sup> congrès national de la fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP) s'est tenu du 19 au 21 mai 2026 à Port-Leucate. Dans un contexte marqué par les inquiétudes autour des retraites, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, ce rendez-vous a été un temps fort de débats et d'orientations. Les revendications en faveur du pouvoir d'achat des pensions, de l'accès aux soins, de la solidarité intergénérationnelle et du renforcement des services publics y ont été réaffirmées. Créée en 1936, la fédération rassemble des retraité-es de toutes les fonctions publiques et poursuit son engagement contre les politiques d'austérité et les inégalités sociales. Le congrès de Port-Leucate a également tracé les perspectives d'action et de mobilisation pour les trois prochaines années.

immigré-es et de leurs descendant-es né-es en France, scolarisé-es, diplômé-es en France persistent et confirment l'expérience de discriminations systémiques et du racisme. ♦

Valérie Soumaille

## VSS

# Coalition : une loi intégrale

160 000 enfants et plus de 325 000 femmes sont victimes de violences sexuelles chaque année en France.

Ces chiffres ont été rappelés dans les rassemblements qui se sont tenus à la suite du meurtre de la jeune Lyhanna. Associations féministes, syndicats, juristes, défenseur-es des droits humains et expert-es rassemblées dans la coalition féministe – et maintenant enfantiste – pour une loi intégrale contre

les violences sexuelles ont rappelé l'urgence d'une réponse globale à ces violences systémiques massives. Les 94 % des plaintes pour viol(s) classées sans suite faute de preuve, les 77 mois écoulés entre la première plainte et le fin de la procédure, le 1 % des violeurs condamnés, sont bien le signe de l'absence de volonté politique et de moyens pour que cesse l'inacceptable.

Pour rappel, la France dispose

de deux fois moins de juges et quatre fois moins de procureur-es que la moyenne européenne. La coalition exige trois milliards d'euros pour recruter des interprètes, des greffier-es, attaché-es et des assistant-es de justice pour pallier le manque de juges et de procureur-es. Elle demande aussi des procédures adaptées et des moyens pour réparer, soigner, protéger, enquêter, juger, mais surtout empêcher. Car « la plus grande

victoire contre les violences sexuelles ne sera jamais une condamnation, la plus grande victoire sera le viol qui n'aura jamais eu lieu ». La prévention, c'est la lutte contre la culture du viol et le combat pour l'égalité filles garçons. La sensibilisation des professionnel-les, de toutes et de tous. À l'école. Dans les clubs sportifs. Dans les familles. Dans les entreprises. Dans les médias. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Action

# Urgence salariale : mobilisé·es en septembre

Cette fin de printemps a été marquée par un certain nombre de mobilisations, la plus emblématique fut la bataille autour du 1<sup>er</sup> Mai.

La tentative de transformer cette journée historique en simple jour férié travaillable constituait une régression sociale majeure. Grâce à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne, ce projet a été mis en échec. La FSU réaffirme que le 1<sup>er</sup> Mai est la journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, conquise par des générations de combats sociaux. Cette victoire rappelle une évidence : aucun droit n'est jamais acquis définitivement. Cette offensive s'inscrit dans un contexte plus large de vie chère et d'inégalités croissantes.

Dans l'Éducation nationale, la situation est devenue intenable avec les coupes budgétaires intenable. Les assistants d'éducation (AED), indispensables au fonctionnement des établissements, assurent au quotidien l'encadrement, la sécurité et l'accompagnement



À la rentrée, la FSU se prépare avec tous ses partenaires à des mobilisations.

des élèves. Pourtant, leurs rémunérations restent insuffisantes, des effectifs en tension et des conditions de travail dégradées. La FSU était pleinement mobilisée le 2 juin pour exiger des recrutements à la hauteur des besoins, une véritable revalorisation sala-

riale, des droits à la formation et à la mobilité.

La même détermination a animé la mobilisation du 9 juin pour les AESH. Depuis des années, ces personnels essentiels à l'École inclusive compensent les carences de l'État au prix d'une précarité inacceptable. Temps incomplets imposés, faibles rémunérations, manque de reconnaissance : cette situation doit cesser. La FSU revendique la création d'un véritable corps de fonctionnaires pour toutes et tous les AESH, avec un statut protecteur, des perspectives de carrière, une formation de qualité et un salaire permettant de vivre dignement de son travail. La FSU poursuivra son engagement dans le cadre du Mois des fiertés. Dénoncer les agressions LGBTQIaphobes, défendre l'égalité, combattre toutes les discriminations et

## Rapport : qui sont les riches ?

Les inégalités se sont aggravées depuis plus d'un quart de siècle. Le quatrième *Rapport sur les riches en France* publié par l'Observatoire des inégalités donne des informations précieuses. L'Observatoire a inventé en 2020 son propre indice de richesse. Sont considérées comme riches les personnes ayant un niveau de vie au moins deux fois supérieur au niveau de vie médian soit en 2023 4 292 € pour une personne seule et 6 438 € pour un couple sans enfant. Elles représentent 7,5 % de la population, soit 4,8 millions de personnes. Parallèlement aux inégalités de revenus, 10 % de la population détient la moitié du patrimoine. Cette richesse caractérisée par la multipropriété foncière est aussi concentrée géographiquement dans les « beaux quartiers » et quelques communes. L'écart entre les riches et le reste de la population continue de s'accroître démontrant la nocivité du modèle économique actuel qui ne profite qu'à une minorité.

faire vivre les valeurs d'émancipation demeure une responsabilité syndicale essentielle. Pendant que les dividendes atteignent des records et que les entreprises perçoivent des milliards d'aides publiques sans contrepartie, les services publics sont fragilisés et les conditions de vie se dégradent avec les prix de l'énergie, du logement et de l'alimentation qui explosent. À la rentrée, la FSU se prépare avec tous ses partenaires à des mobilisations pour les salaires, pensions et prestations sociales. 🔥

Alain Senée

## Hausse du chômage

Faute d'un meilleur partage du travail et de développement des emplois qui seraient socialement et écologiquement utiles, le recul de l'activité économique se traduit par la hausse du taux de chômage. Il atteint 8,1% au premier trimestre selon l'INSEE (chômage au sens du BIT), soit 53 000 personnes de plus par rapport au trimestre précédent. Selon les données de France-Travail, 3,2 millions de personnes sont inscrites en demande d'emploi de catégorie A soit sans aucune activité. Les perspectives sont moroses, car l'INSEE comme l'OFCE anticipent une aggravation dans les mois qui viennent. Les secteurs du bâtiment et des télécommunications sont proportionnellement les plus touchés, ainsi que les ouvriers et ouvrières peu qualifié·es, les employé·es et globalement les 15-24 ans.

# Fête de l'Humanité

11-12-13  
septembre



## SUR LE STAND DE LA FSU :

### VENDREDI



#### 17h30 - Table ronde - Briser le système prostitutionnel et lutter contre l'exploitation sexuelle : une responsabilité syndicale

avec Héma SIBI (directrice générale de CAP international), Claire FORTASSIN (SNES-FSU), Sigrid GÉRARDIN (SNUEP-FSU) & Marie-Hélène PLARD (FSU-SNUipp)



#### 19h - Inauguration du stand

Pot convivial et concert

### SAMEDI



#### 11h - Table ronde - Hiérarchie et Management dans les services publics

avec Marie PLA (co-porte-parole du collectif Nos Services Publics), Danièle LINHART (sociologue) & Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU)



#### 15h - Table ronde - 2027 : Année de bascule du service public d'éducation ?

avec Djéhanne GANI (rédactrice en chef du Café Pédagogique), Aurélie GAGNIER (FSU-SNUipp), Sophie VÉNÉTITAY (SNES-FSU), Fabrice ALLAIN (SNEP-FSU) & Axel BENOIST (SNUEP-FSU)

### DIMANCHE



#### 13h30 - Spectacle L'Hiver sera chaud !

Création sur le climat pour 7 artistes, par la Compagnie Ensemble tout contre.



#### 15h - Table ronde de l'Alliance Ecologique et Sociale (AES)

avec Benoît TESTE (FSU) et d'autres invités

D'autres tables rondes et concerts  
viendront compléter ce programme.



## Environnement

Polluer sciemment l'eau du robinet,  
absurde et criminel

**P**réserver l'eau potable des pollutions agricoles relève d'une logique plutôt implacable mais à laquelle se montre pourtant hermétique le gouvernement.

Le partage des eaux du bassin de la Vilaine en Bretagne, le plus grand du pays, est emblématique. Après plus de trois ans de travaux, la commission locale de l'eau était parvenue à un accord préservant les captages d'eau potable en y interdisant l'usage de certains pesticides sur le maïs. Cette commission, où siègent notamment des usagers et usagères issus-es des chambres d'agriculture comme des associations de protection de l'environnement, avait réussi à trouver un compromis inédit dédommageant les exploitant-es de ces terres correspondant à 1,8% de la superficie agricole utile. Face à cette brèche dans le dogme



L'eau du robinet de plus de 19 millions de personnes a déjà été déclarée non conforme.

productiviste, sous pression de la FNSEA, le gouvernement a décidé d'un moratoire reconduisant de facto le schéma actuel et donc l'utilisation de pesticides près des captages. Pourtant les chiffres font froid dans le dos. Depuis 1980, près de 5 000 captages -sur 38 000 au total- ont dû être fermés suite à la présence excessive de pesticides ou de nitrates. L'eau du robinet de plus de 19 millions

de personnes a déjà été déclarée non conforme suite à la présence de pesticides. L'acide trifluoroacétique, métabolite de plusieurs pesticides considéré comme un polluant éternel, est présent dans plus de 92 % des échantillons d'eau potable testés... Ces chiffres montrent l'urgence d'une modification radicale de l'agriculture et de la gestion de l'eau potable, pour des raisons sanitaires comme écologiques. ♦ Arnaud Malaisé

## Insecticides

## Extinction silencieuse

**D**epuis une vingtaine d'années, les scientifiques alertent sur le déclin des insectes.

Si la réduction de leur habitat du fait de pollutions variées (lumineuses, sonores, olfactives), la présence d'espèces exotiques envahissantes ou le changement climatique sont mis en cause, l'utilisation massive d'insecticides liée à l'agriculture intensive est identifiée par de nombreux travaux comme la principale cause de cet effondrement. En 2024, des travaux de recherche européens ayant testé plus d'un

millier de substances sur des mouches et leurs larves, ont révélé des effets sublétaux (amenant indirectement à la mort par des problèmes de mobilité, de reproduction, de capacité à s'alimenter...) dans plus de 50 % des cas.

Ces résultats n'influencent pourtant pas la réglementation des pesticides. En France, la dynamique est même inverse : tentative de réintroduction de l'acétamipride, tueur d'abeilles, dans la loi d'urgence agricole, dérogations délivrées par le mi-

nistère de l'agriculture (83 en 2024, déjà 58 fin avril 2026) permettant l'utilisation de pesticides non autorisés dans l'Union européenne... les exemples ne manquent malheureusement pas.

En transmettant le nombre d'insectes volants présents sur leur plaque d'immatriculation après un trajet, les automobilistes participant au programme « Les insectes, ça compte ! » du Muséum d'histoire naturelle contribueront à quantifier l'étendue des dégâts. ♦ Valérie Soumaille

Austérité : les femmes  
en première ligne

Le stage intersyndical femmes CGT, la FSU et Solidaires, d'avril dernier, a constitué un temps fort de réflexion, de formation et d'échanges.

Plusieurs thématiques ont été abordées : l'impact des politiques d'austérité sur les femmes, la place des femmes dans les migrations, la montée des discours réactionnaires et antiféministes, ainsi que la remise en question des biais masculins dans l'écriture de l'Histoire. Au cœur des discussions la question des effets des politiques d'austérité sur les femmes.

Comme l'a rappelé Christiane Marty, chercheuse membre de Genre et altermondialisation, « derrière les discours sur la maîtrise des dépenses publiques se cache une offensive contre les droits sociaux, dont les femmes paient le prix fort ».

Les coupes budgétaires ciblent des secteurs où les femmes sont majoritaires, à la fois comme salariées et comme usagères : santé, éducation, action sociale. La dégradation des services publics, la fermeture de structures de proximité, les difficultés d'accès aux soins ou à l'accueil de la petite enfance remettent en cause leur autonomie et aggravent les inégalités. Dans le même temps, ces politiques organisent la précarisation du travail féminin dans les métiers du soin, du lien et de l'éducation. Les réformes des retraites s'inscrivent dans cette logique. En allongeant la durée de cotisation, elles pénalisent celles aux carrières discontinues, marquées par le temps partiel et les interruptions liées aux charges familiales. Les femmes sont contraintes de travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles : une double peine. Pour la FSU, ces choix politiques traduisent une vision de la société qui entérine les inégalités et nie le rôle central des services publics dans l'émancipation des femmes. À rebours de cette logique, elle porte l'exigence d'investissements massifs, de revalorisation des métiers féminisés et de politiques publiques ambitieuses en matière d'égalité.

*CDD, vacataires, contractuel·les...*

## Un plan de titularisation

**F**ace au recours massif aux agent·es contractuel·les (1,4 million) et à la précarisation croissante des métiers dans la fonction publique, la FSU exige un service public fondé sur des personnels formés, reconnus et titulaires.

Pleinement engagée à leurs côtés, elle revendique un plan ambitieux pour leur titularisation et leurs accessions à des emplois stables, avec de véritables perspectives de carrière, des droits renforcés et une égalité de traitement. Au quotidien pour améliorer leurs conditions de travail et de rémunération, combattre les abus liés aux contrats courts, sécuriser les parcours professionnels et garantir l'accès à la formation, les élu·es de la FSU

défendent également la transparence dans les recrutements et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les métiers précaires concernant très majoritairement des femmes. La situation des AESH illustre particulièrement cette précarité organisée. Ces personnels jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap et dans la possibilité d'une école inclusive. Pourtant, leurs conditions d'emploi restent marquées par les temps incomplets imposés, des salaires insuffisants et un manque de reconnaissance professionnelle. Dénonçant cette situation inacceptable depuis des années, la FSU revendique la



Les métiers précaires concernent très majoritairement des femmes.

© FSU / S. Barreau

création d'un véritable corps de fonctionnaires d'AESH, avec un statut pérenne, une formation qualifiante, une grille indiciaire revalorisée et des missions clairement définies. Cette recon-

naissance est indispensable pour garantir des conditions de travail dignes aux AESH et un accompagnement de qualité pour les élèves. ♦

Alain Seréne

*Enseignant·es du supérieur*

## « Combat local pour une grille salariale »

**O**bliger les universités à rémunérer les non-titulaires sur une grille est notre combat » explicite Raymond Grüber du SNESup-FSU.



En hausse de 50 % en dix ans, elles et ils représentent dorénavant quasiment un poste d'enseignement sur cinq. Avec des disparités selon les universités, 30 % à Lille par exemple. En plus des « classiques » doctorant·es et autres ATER s'ajoutent vacataires et contractuel·les « LRU », du nom de la loi sur l'autonomie des universités. Dorénavant indemnisés en dessous du Smic

horaire, l'existence des vacataires ne se justifie que pour « des besoins ponctuels et précis comme l'éclairage d'un professionnel » pointe Raymond qui dénonce les « faux contrats de vacataires » en lieu et place de contractuel·es. Pour ces derniers, il a d'abord fallu faire reconnaître par le Conseil d'État le droit à une « CDisation » au bout de six ans. Ce qui n'empêche pas les établissements de « s'en débarrasser » avant ce terme, une « pratique courante et scandaleuse en cette période d'austérité pour éviter de payer

### CCP pour les non-titulaires

Les agent·es non titulaires de la Fonction publique relèvent de différentes commissions consultatives paritaires (CCP). Obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et les sanctions disciplinaires, elles se tiennent à l'échelon académique. L'occasion comme le rapporte Véronique Aubigny, AESH élue à Amiens, de valider des licenciements, « seule porte de sortie du métier pour les collègues ne pouvant plus exercer pour des raisons de santé, usées ou victimes de maladies invalidantes ». La FSU demande que cette instance paritaire soit également consultée sur d'autres sujets comme les recrutements, les affectations ou les congés de formation.

l'évolution de carrière » et recruter par la suite de nouveaux non-titulaires en bas de l'échelle de rémunération en modifiant à la marge l'intitulé du poste. Encore faut-il qu'une grille existe. Comme de son côté le ministère se défait de l'autonomie des établissements, « c'est un combat local pour imposer une grille des salaires calquée sur celle des titulaires et leur ouvrir également le droit au même régime indem-

nitaire ». Un combat que mène Raymond à la fois au niveau du ministère comme dans son université Gustave Eiffel où, à force de persévérance, une grille vient d'être mise en place « permettant enfin que les contractuels aient la même carrière que nous ». Étape indispensable avant la mise en place d'un vaste plan de titularisation de l'ensemble des précaires que défend la FSU. ♦

Arnaud Malaisé

## Bilan de la loi TFP

## Précarité et opacité

La loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction publique (TFP) a entraîné un recul du dialogue social en supprimant les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et en dévitalisant les Commissions administratives paritaires (CAP). Elle a fragilisé le statut des fonctionnaires par l'élargissant des possibilités de recrutement d'agent-es contractuel-les (notamment avec la création d'un nouveau type de CDD, le contrat de projet,...), et la remise en cause des accords locaux favorables aux agent-es relatifs aux temps de travail conclus dans les collectivités territoriales.

En mai, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a présenté un bilan de l'application de la loi qui fait clairement apparaître que la part des contractuel-les dans les effectifs globaux a fortement augmentée : 24 % aujourd'hui contre



La FSU continue de réclamer l'abrogation de cette loi.

17 % en 2011. Il acte aussi une baisse des deux tiers des avis rendus par les formations spécialisées SST (qui ont remplacé les CHSCT), ainsi qu'une baisse de 17 % des visites des lieux de travail.

La FSU continue de réclamer l'abrogation de cette loi. Elle appelle en particulier au rétablissement de la plénitude des

compétences des CAP notamment sur les déroulements de carrière, au retour des CHSCT avec des moyens d'action renforcés pour la protection des agents, la préservation de leur santé au travail et la prévention des risques professionnels. Elle appelle aussi au recrutement de fonctionnaires et à un plan de titularisation des contractuels. ♦

Christophe Nouhaud

## Autorisation d'absence

## Obstination gouvernementale

Sous prétexte d'unifier les pratiques en matière d'autorisations spéciales d'absence (ASA) de droit ou facultatives ou d'aménagement du temps de travail pour motif d'événements familiaux ou liés à la parentalité, le gouvernement prétend réglementer de manière limitative, réduisant le pouvoir d'interprétation des directions locales, et exclut de fait certaines situations, interdisant donc de les prendre en compte.

Se rendre aux obsèques de sa grand-mère en rattrapant ses

heures à un autre moment – un exemple d'ASA facultative possible aujourd'hui – ne pourrait par exemple plus être autorisé. Le projet de décret qui a été soumis au Conseil commun de la Fonction publique mercredi 9 avril a reçu un vote contre unanime de la part des organisations syndicales. Reconvoquées le 29 avril, elles ont proposé des amendements pour faire des ASA un socle de droits améliorables localement, sécuriser les dispo-

sitifs plus favorables existants, sortir les situations familiales lourdes (deuil, garde d'enfant, handicap, PMA, adoption, grossesse) de l'arbitraire des « nécessités de service » et tenir compte des réalités de vie des agent-es. Le ministre a refusé ces propositions et imposé le décret, assumant de limiter leurs droits et d'aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes. La FSU exige le retrait de ce texte. ♦

Mathieu Leiritz

## Fragilisation du mi-temps thérapeutique

Le droit au temps partiel pour raisons thérapeutiques (TPT) va être réduit. Depuis 2021, un-e fonctionnaire peut être directement placée en temps partiel thérapeutique par son médecin, sans être en congé maladie préalable. Le ministre de l'Action et des comptes publics veut supprimer ce droit. À partir de septembre, l'autorité administrative aura 30 jours pour accepter ou non ce TPT, après avis favorable d'un médecin agréé, et le cas échéant du Conseil médical départemental. En passant d'abord par un arrêt, les agent-es subiront jour de carence et baisse de rémunération de 10 %.

## Retraites au pilori

Une nouvelle attaque contre les retraites des fonctionnaires est lancée. Elle passe par la volonté du ministre de faire passer le financement de ces retraites comme une sorte de subvention, de comparer pour chaque ministère les montants du budget consacrés aux pensions et ceux consacrés au fonctionnement. Ces montants sont pourtant déjà mis en évidence dans une ligne comptable, mais en changeant la présentation, il souhaite à l'évidence créer un courant d'opinion publique demandant la fin du régime de retraite des fonctionnaires.

## Prison : un rapport accablant

Le dernier rapport de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté dépeint une situation catastrophique : Surpopulation carcérale à un niveau inédit, pénurie de personnel dans les prisons comme dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la psychiatrie, vétusté de nombreux établissements impossibles à rénover notamment faute de crédits, nombre croissant de décès chez les détenu-es... Les Nations unies préviennent :

« Les conditions observées peuvent constituer un traitement inhumain ou dégradant au regard du droit international ».

RSA

# Chasse aux pauvres

**S**itôt élu, le président du Conseil départemental du Finistère, Maël de Calan (Divers Droite) a mis en place dès 2022 un plan pour accélérer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et lutter contre la fraude.

Ce plan est très contesté pour toutes les pressions exercées sur les bénéficiaires, notamment par des organismes de coaching retenus par le Département pour les « accompagner ». Pratiques jugées humiliantes et inutiles par les personnes concernées qui dénoncent du harcèlement et des contrôles excessifs et intrusifs.

Sont notamment visés des agriculteurs et des agricultrices en situation de précarité qui se voient menacés d'être exclus du RSA, alors que leurs faibles ressources les rendent éligibles au dispositif. Le Président du département est cité à comparaître devant le Tribunal cor-



Ce plan est très contesté pour toutes les pressions exercées sur les bénéficiaires.

rectionnel par la CGT, le 15 juin, pour « harcèlement moral institutionnel » à l'encontre de six bénéficiaires du RSA, par ailleurs une vingtaine de victimes se sont portées témoins dans l'affaire. Le Président riposte par une plainte en diffamation.

Cette politique – qui s'inscrit

dans le cadre de la loi dite « plein emploi » de décembre 2023 –, ressemble à une « chasse aux pauvres ». La menace d'exclusion du bénéfice du RSA ne résout en rien les difficultés sociales des personnes concernées et ne fait qu'accroître leur situation de précarité. ♦

Christophe Nouhaud

## Grève au Musée national d'histoire naturelle

Bibliothécaires, responsables des collections, scientifiques... les personnels du vénérable musée parisien, vieux de 400 ans, sont en mouvement à l'appel de la FSU et de la CGT pour demander, notamment, une revalorisation du régime indemnitaire et l'amélioration de leurs conditions de travail. Plusieurs catégories se situent même en dessous des *minima*, comme dans la filière des bibliothèques, les magasinier-es du groupe 2, à qui il manque 630 euros.

Faute de voir les revendications être satisfaites, les personnels des bibliothèques ont lancé un mouvement de grève tous les samedis, depuis le 31 janvier.

FSU et CGT demandent que le ministère impose à l'établissement une revalorisation indemnitaire conséquente et immédiate des personnels, au moins au niveau des moyennes ministérielles de ses personnels non enseignants.

## Périscolaire parisien

# Urgence pour le service public de l'animation

**L**es violences sexuelles sur enfants dans les écoles parisiennes font la une des médias. La demande de SUPAP-FSU, le syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes, est simple : la mise en place d'un plan d'envergure pour les prévenir.

Ce serait l'occasion, pour la ville de Paris et plus largement pour l'État d'un changement de paradigme. La parole des victimes doit être entendue. C'est un enjeu pour l'accueil périscolaire et extrascolaire. Le renforcement des dispositifs de

contrôle et de sanction ne saurait suffire à prévenir les violences, à protéger les enfants. Il s'agit aussi de répondre d'urgence aux problèmes structurels : sous effectifs, taux d'encadrement non respectés, sous-qualification, précarité généralisée, épuisement des équipes, faibles rémunérations... C'est le sens des mobilisations massives des personnels de l'animation portées par le SUPAP-FSU à Paris depuis trois ans. Pour un service public périscolaire de qualité il faut un plan de

l'État et un budget national pour accompagner les collectivités locales : déprécariser en titularisant les contractuel.les et vacataires, améliorer et uniformiser les taux d'encadrement au niveau national, généraliser l'accès aux formations diplômantes, former tous les personnels à la prévention de toutes les violences, débloquer des moyens pour l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers, inclure dans le temps de travail des temps de préparation et de réunions communs pour

tous les personnels, rendre attractifs les métiers de l'animation (création d'un cadre d'emplois de catégorie A, augmentation des rémunérations, amélioration des déroulements de carrières...). Au-delà du périscolaire, il s'agit de donner les moyens et une cohérence nationale pour un accompagnement protecteur et émancipateur des enfants, et ce quel que soit le cadre qui les accueille (Éducation nationale, Aide Sociale à l'Enfance, Accueils Collectifs de Mineurs...). ♦ C.N.

AESH

# La fonctionnarisation comme seule solution

Les données du ministère de l'éducation nationale\* sont particulièrement éclairantes sur la nécessité de tout changer au quotidien des AESH et de créer pour cela un nouveau corps de fonctionnaires qui améliorera grandement leurs conditions de travail et de vie. En effet, la quasi-totalité d'entre elles -94 % sont des femmes- exercent à temps incomplet, un temps partiel subi qui conditionne un revenu de 1 030 euros nets, largement en-deçà du seuil de pauvreté. Âgées en moyenne de 45,6 ans, près de la moitié d'entre elles détient un diplôme de l'enseignement supérieur, un niveau largement supérieur à celui requis pour exercer ce métier. De quoi casser les clichés d'une main d'œuvre sous diplômée à l'école.

Au quotidien, elles accompagnent sur le terrain bien davantage d'élèves que ceux ayant une notification de la Maison départementale des personnes handicapées, en moyenne 1,6 fois plus. Un



Un tiers des AESH présentes à la rentrée 2020 avaient quitté le métier en 2024.

chiffre révélateur d'un manque structurel de moyens humains dans les écoles et établissements.

Enfin, l'étude ministérielle met en avant le sentiment fort de manque de considération des AESH, particulièrement par l'institution, un sentiment partagé par plus de trois quarts d'entre elles. Assez logiquement, elle pointe également le profond mécontentement salarial quasi unanime (93 % estimant ne pas être bien payées en regard du travail

effectué) mais soulève en regard un important sentiment d'utilité sociale (85 %), encore plus fort que celui ressenti par les autres personnels de l'école (68 %). Ce qui n'empêche pas qu'une sur trois envisage de changer de poste, d'affectation ou d'emploi pour des raisons liées à leur condition de travail. Une volonté corroborée par les chiffres, un tiers des AESH présentes à la rentrée 2020 avaient quitté le métier en 2024.

Si le constat est clairement sans appel, la solution face à cette précarité structurelle n'en apparaît pas moins évidente. L'État employeur doit donc dorénavant prendre ses responsabilités et créer un corps de fonctionnaire pour toutes les AESH, avec un salaire leur permettant de vivre de leur travail, un temps complet choisi et reconnu à 24 heures d'accompagnement, des perspectives de carrière et une formation de qualité. **Arnaud Malaisé**

\* Les conditions d'exercice des accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap, DÉPP mars 2026.

« Cette non-reconnaissance qui dure, qui dure... »



« Je suis inquiète face à la pérennité de mon métier alors qu'il mériterait

d'être enfin reconnu, tant pour nous que pour les élèves et l'école inclusive », la crainte d'Esther Baubeau résume en quelques mots toute la problématique actuelle des AESH. Exerçant depuis 19 ans, elle analyse avec un certain recul l'évolution du métier et la dégradation des conditions de travail, où, sans réelle surprise, « cette non reconnaissance qui dure, qui dure » tient une grande place. Elle pointe la quasi disparition de la formation, réduite à une autoformation personnelle et des stages syndicaux. La mise en place des PIAL\* et la multiplicité des accompagnements ont entraîné une complexification du métier, un allongement des déplacements, particulièrement dans son milieu rural des Deux-Sèvres, un pilotage éloigné et froid, une démultiplication de la chaîne hiérarchique « en mille feuilles » et au final un isolement des AESH. « Nous sommes ainsi devenues des pions, sans jamais qu'on nous demande notre avis » mais pourtant Esther aime « la diversité du métier qui l'enrichit » comme le fait de contribuer à faire progresser et rendre autonomes les élèves qu'elle suit. Et si elle met en avant le lien et le regard positif renvoyé par les enseignant-es, « s'imposer comme une professionnelle reste un combat permanent ».

\* Pôles inclusifs d'accompagnement localisés

## Premier scénario ministériel inacceptable

Après le refus par le gouvernement de soutenir une proposition de loi créant un corps de fonctionnaire pour les AESH en janvier et suite à la pression et aux mobilisations syndicales construites patiemment depuis de nombreuses années en faveur de cette création d'un corps de catégorie B, le ministère a été obligé d'entrouvrir une porte. De premières discussions ont lieu actuellement. Lors du premier groupe de travail, le scénario de la rue de Grenelle envisageait un accès au corps limité à 20 % au mieux des AESH actuelles. Une hypothèse totalement inenvisageable pour la FSU, à l'initiative de la grève unitaire du 9 juin dernier. La porte doit ainsi s'ouvrir complètement et toutes les AESH doivent être fonctionnarisées.

### Sport et patriarcat

Quasiment la moitié des filles abandonnent le sport avant leurs 15 ans, six fois plus que les garçons, et surtout près de la moitié d'entre elles (45%) le font malgré elles. L'étude MGEN/Kantar met en avant plusieurs freins : non prise en compte des spécificités de leur corps et des changements liés à la puberté, sentiment d'insécurité, violences sexistes et pression du milieu, freins structurels dont l'absence de section féminine et enfin la culture de la compétition vécue comme fortement dissuasive.

### Plan handicap : enfin

En mai, le plan national d'action handicap et d'inclusion professionnelle 2026-2031 a été publié sur le site du MEN, permettant le recrutement, le maintien dans l'emploi et le reclassement des personnels en situation de handicap (PSH). Doublé entre 2025 et 2026, le budget dédié à l'insertion des PSH doit répondre à toutes les demandes pour le financement d'appareillages et des aménagements de poste. Pour la FSU, ce plan doit être appliqué et servir de document opposable aux services RH des rectorats, des établissements du supérieur et ceux de la jeunesse et sports.

### CESER

Le Conseil constitutionnel a censuré la disposition de la loi de simplification de la vie économique qui visait à rendre facultatifs les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Le conseil a estimé que cette mesure n'avait pas de lien avec l'objet initial du texte et constituait un « cavalier législatif ». Cette décision préserve le rôle des CESER comme instances de dialogue démocratique associant syndicats, associations et acteurs économiques à l'élaboration des politiques régionales.

## Droits d'inscription

# Un autre budget est possible

**L**e ministère ne finance pas les universités et écoles supérieures publiques à hauteur des besoins : il manque 8 milliards d'euros pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Dans ce contexte, le ministère impose maintenant aux établissements publics d'augmenter les droits d'inscription des étudiant-es extracommunautaires. C'est une mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes, et qui renvoie à la préférence nationale. Elle s'ajoute à la suppression des aides au logement (APL) imposée dans la loi de finances 2026 qui s'attaque à une population étudiante déjà vulnérable. Dans le même temps, le ministre Philippe Baptiste tente de faire passer en force sa loi qui va favoriser l'enseignement supérieur privé, et s'en prend notamment au monopole de l'État dans la collation des grades et diplômes nationaux. C'est une nouvelle



Les études supérieures publiques doivent être gratuites pour toutes et tous.

étape vers la généralisation de l'augmentation des droits d'inscription pour l'ensemble des étudiant-es.

La FSU s'oppose à cette politique. Les études supérieures publiques doivent être gratuites pour toutes et tous. Après les journées des 12 et 26 mai à l'appel d'une large intersyndicale,

les pétitions, motions se multiplient et les mobilisations se poursuivent contre l'application du décret et pour son retrait. Un autre budget pour l'ESR est possible. L'université n'est pas un marché mais un service public et la connaissance n'est pas une marchandise mais un bien commun. ♦

Sandrine Charrier

## Pouvoir de vivre étudiant

# Amélioration insuffisante

**R**éclamée par les organisations étudiantes alors que l'alimentation est la principale variable d'ajustement dans les budgets étudiants, la généralisation du repas à un euro dans les restaurants universitaires ne transformera pas la vie des 10 % d'étudiant-es n'ayant plus un euro après avoir payé loyer, factures et alimentation, ni celle des 78 % ayant déjà dû sacrifier un poste de dépense essentiel (chauffage, nourriture, loisirs ou soins) voire plusieurs pour 35 % d'entre elles et eux. Elle apportera un mieux vivre

aux 48 % d'étudiant-es ayant déjà renoncé à se nourrir pour des raisons financières, dont 25 % plusieurs fois par mois.

Si un tiers des étudiant-es a un reste à vivre inférieur à cinquante euros, 28 % déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières, 16 % pour les consultations dentaires et ophtalmologiques. 60 % des étudiant-es vivent leur situation financière comme un facteur d'anxiété. L'impossibilité de bénéficier du RSA avant

25 ans et des APL au montant réduit accentuent la dépendance au soutien familial et le recours au salariat précaire pour survivre.

Une situation que les étudiant-es étranger-es hors Union européenne et non boursier-es verront fortement touchée par leur exclusion du droit aux APL à partir du 1<sup>er</sup> juillet et par la hausse des frais d'inscription universitaires de 170 passant 2 895 euros en licence dès la rentrée. ♦

Valérie Sourmaille



*Ganicule dans l'éducation*

## Un bricolage inacceptable

**F**in mai, la France a subi une vague de chaleur intense, phénomène prévisible et récurrent depuis plusieurs années mais non anticipé par le gouvernement, qui a attendu trois jours après le début de la vague de chaleur pour tenir une réunion interministérielle de crise.

Cette année, comme depuis six ans, les personnels ont fait au mieux, en s'organisant seuls. Comme l'a montré la FSU, 77,6 % des collèges et des lycées ont relevé une température de plus de 30 degrés, dans de nombreuses écoles les températures ont atteint 35 degrés et 87,18 % des collèges et des lycées n'ont pas mis en place de mesures d'adaptation, alors même que le décret de 2025 oblige l'employeur à en prendre.

Le ministère a fini par publier un plan de gestion des vagues de chaleur qui pose enfin un cadre nécessaire mais inopérant tant la question de sa mise en œuvre reste posée. Pour les travaux de rénovation, il est fait référence au Fonds vert, alors même que ce dernier a

été sabré par le gouvernement depuis trois ans, tombant même à moins d'un milliard d'euros dans le budget 2026. La FSU rappelle qu'il faudrait 4 à 5 milliards d'euros pendant 10 ans pour une rénovation énergétique du bâti scolaire. Il est temps de sortir du jeu de ping-pong entre État et collectivités sur le bâti. C'est bien par un plan de financement pluriannuel État-collectivités pour la rénovation, l'adaptation du bâti scolaire, des CIO et des équipements sportifs que l'on pourra sortir du bricolage institutionnalisé.

Par ailleurs, il est fort probable qu'une nouvelle vague de cha-

leur arrive d'ici la fin de l'année scolaire. La FSU exige que des réponses claires soient apportées dans les prochains jours : de nouvelles épreuves d'examens arrivent, de nombreuses anticipations sont nécessaires afin de ne pas reproduire ce que les élèves de bac pro ont vécu. Enfin, les personnels des DROM connaissent une situation dégradée toute l'année, pour lequel-les d'autres indicateurs doivent être pris en compte (notamment la chaleur humide, à travers l'Humidex) et d'autres phénomènes comme les cyclones ou les tremblements de terre. ♦

Hervé Moreau

### Accidents en stage

Le 17 avril à Bagnols-sur-Cèze, un lycéen de 15 ans est décédé après avoir été percuté par un engin de chantier lors d'un stage. Ce drame s'ajoute à une série inquiétante : cinq mineur-es sont mort-es en immersion professionnelle en 2025. Selon l'INRS, les 15-24 ans subissent 2,5 fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.

Pour la FSU ce drame confirme les alertes formulées depuis plusieurs années sur les risques et les contradictions de ces dispositifs présentés comme essentiels à l'orientation. Le ministère présente les stages de troisième et de seconde comme des outils d'orientation et d'inclusion. La-FSU dénonce au contraire une politique qui valorise l'entreprise au détriment des apprentissages scolaires et de la sécurité des élèves. Elle critique également l'ambiguïté de ces stages : officiellement limités à l'observation, certains s'apparentent à du travail gratuit.

Dans une tribune la CGT, la FSU et Solidaires ont souligné également leur caractère inégalitaire, l'accès aux stages les plus valorisés dépendant souvent du réseau familial. La FSU demande la suppression des stages obligatoires de troisième et de seconde, un renforcement des contrôles de l'inspection du travail et une meilleure prévention des risques avant toute immersion en entreprise.

## Nouveau diplôme national du brevet

Pour la session 2026 il n'y aura plus d'évaluation du socle commun via les bilans de fin de cycle. Cette modalité d'évaluation illisible est remplacée par les moyennes annuelles disciplinaires pour 40 % de la note finale, et par les notes des épreuves terminales pour 60 %. Le ministre prévoit une chute du taux de réussite de 85 % à 75 % et s'en satisfait.

Comme si c'était une bonne nouvelle qu'en moyenne un-e élève sur quatre soit en échec. Plutôt que de remédier à ce qui creuse les inégalités sociales et scolaires, il met en place un concours général au collège, mesure élitiste et qui dans son principe même contribue à concurrencer et discréditer le diplôme national du brevet.

# Ressources pour la formation syndicale

L'Institut de recherches de la FSU et le Centre de formation de la FSU mettent à votre disposition des ressources pour la formation syndicale. Téléchargeables gratuitement, ils peuvent être reproduits et diffusés dans les stages organisés par vos sections.

- De « l'obéissance » des fonctionnaires
- L'École et les discriminations raciales
- La Sécurité sociale a 80 ans !
- Le syndicalisme face aux évolutions du travail
- Démocratisation scolaire : quelques jalons
- Féminisme et écologie
- L'écologie est-elle punitive ?
- Agir dans les F3FCT
- L'extrême-droite et l'école
- Le dualisme scolaire
- Syndicalisme et extrême-droite
- La charte d'Amiens

## Prochainement en ligne :

- L'intersectionnalité pour penser et agir dans les luttes écologiques
- Extractivisme

Téléchargez les ressources pour la formation syndicale en ligne



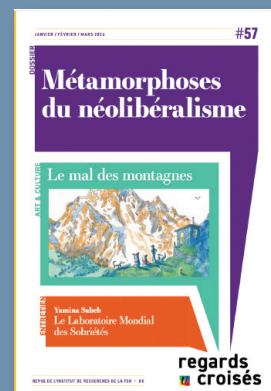
Abonnez-vous gratuitement à la lettre de l'Institut



Abonnez-vous à la revue Regards Croisés



Procurez-vous les derniers ouvrages édités par l'IR.FSU



**Le numéro de Regards croisés #57 (juillet 2024)**  
 À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



**Socialismes et éducation au XXe siècle**

À commander sur le site de l'IR.FSU (25 €)



**Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité**  
 Sortir des polémiques, ouvrir les possibles  
 À commander sur le site de l'IR.FSU (10 €)

# Santé au travail : encore un combat



Dossier réalisé par :  
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,  
Valérie Soumaille

**Officiellement, en France, le travail fait trois décès par jour. Deux par accident, un par maladie professionnelle. Et encore, ces chiffres sont sous évalués et ne prennent pas en compte la fonction publique.**

**L**es questions de santé au travail et de conditions de travail s'inscrivent dans un contexte institutionnel et social profondément marqué par un déséquilibre de pouvoir au sein des organisations. Qu'il s'agisse du secteur privé ou de la fonction publique, le patronat et le haut encadrement continuent, dans leur écrasante majorité, de refuser que le monde du travail puisse débattre et décider de l'organisation du travail, du contenu des missions ou encore des critères de qualité de l'activité. Les salarié-es comme les agent-es publics sont ainsi largement

tenu-es à l'écart des décisions qui structurent pourtant leur quotidien professionnel et affectent directement et souvent leur santé physique et mentale.

Cette non prise en compte de l'expertise professionnelle est une entrave à la santé au travail. Elle s'accompagne d'un non-respect fréquent des obligations légales en matière de prévention des risques professionnels. L'obligation d'évaluation des risques, pourtant au cœur du droit du travail, demeure très insuffisamment réalisée. En réalité, rares sont les documents uniques d'évaluation des risques professionnels

(DUERP). Lorsqu'ils existent, ces documents sont trop souvent formels, déconnectés du réel et sans effet concret sur l'organisation du travail, et peu mis à jour. Dans ce contexte, la démocratie ne franchit pas les portes de l'entreprise ou des administrations. La subordination à l'employeur et aux managers, au cœur du rapport salarial d'exploitation, se durcit au point de devenir insoutenable pour nombre de travailleurs et travailleuses. L'intensification, la perte de sens, la standardisation, l'imposition de « bonnes pratiques » et la mise sous pression permanente sont sources de souffrance au travail et d'accidents. C'est précisément dans ce cadre politique, que les luttes syndicales pour la santé, la sécurité et les conditions de travail prennent tout leur sens. Elles ne sont jamais réductibles à des revendications techniques, locales ou sectorielles. Elles visent à protéger la santé et la sécurité mais aussi à redonner aux travailleurs et travailleuses un pouvoir d'agir sur leur métier, à imposer de la démocratie dans les organisations et à transformer en profondeur les rapports sociaux de production. Défendre la santé au travail, c'est ainsi porter une ambition de transformation sociale, fondée sur l'émancipation et la reconnaissance du travail réel.

## Une conquête historique majeure



Le risque professionnel n'est pas une fatalité individuelle.

**D**e la loi de 1898 aux débats post-Covid, la santé au travail s'est imposée comme une conquête sociale majeure.

**Mais derrière la reconnaissance croissante des risques professionnels, les protections effectives reculent souvent face aux logiques économiques et managériales.**

La santé au travail ne relève ni d'une évidence ni d'un acquis stabilisé. Elle est le produit de conflits, de mobilisations et de rapports de force qui, depuis la fin du XIXe siècle, ont progressivement imposé que les atteintes à la santé liées au travail sortent de l'angle mort des politiques publiques.

La loi de 1898 sur les accidents du travail constitue à cet égard une rupture majeure : en posant la responsabilité de l'employeur, elle reconnaît que le risque professionnel n'est pas une fatalité individuelle. La création, en 1919, de l'Organisation internationale du travail élargit cette reconnaissance à une dimension internationale. En 1946, l'intégration des maladies professionnelles dans la Sécurité sociale consacre à son tour une prise en charge collective des dommages liés au travail.

Les avancées des années 1980, avec notamment la création des CHSCT en 1982, prolongent cette dynamique en donnant aux représentant-es des salarié-es des outils d'in-

tervention sur les conditions de travail. La santé au travail devient alors un enjeu démocratique, au croisement du droit, de la prévention et de l'expression collective. Mais cette construction demeure fragile. Depuis le début des années 2000, les transformations du travail — intensification des rythmes, individualisation des tâches, précarisation des emplois — s'accompagnent d'un affaiblissement des protections effectives. La réforme de 2017, en fusionnant les instances représentatives au sein du CSE, a réduit les prérogatives spécifiques en matière de santé au travail et limité les capacités d'intervention des collectifs.

Dans le même temps, les risques psychosociaux, plus diffus et moins visibles, peinent encore à être pleinement reconnus alors même qu'ils se généralisent. Burn-out, souffrance psychique, perte de sens ou épuisement professionnel restent souvent traités comme des difficultés individuelles plutôt que comme des conséquences de l'organisation du travail.

La pandémie de 2020 a toutefois marqué un tournant. Elle a brutalement rappelé l'exposition différenciée des travailleurs et travailleuses et replacé au centre du débat public les conditions de travail et leurs effets sanitaires. Assises,

## Un recul dans la Fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a profondément fragilisé la santé au travail. En supprimant les CHSCT au profit des CSA, elle a réduit les espaces spécifiquement dédiés aux conditions de travail, à la prévention des risques et à l'expression des agent-es. Pour la FSU, cette réforme a affaibli les capacités d'alerte, d'enquête et d'intervention des représentant-es du personnel au moment même où les difficultés explosent. Selon la DGAFP, plus d'un agent public sur deux déclare une intensification du travail et près de 40 % estiment que leur activité dégrade leur santé. Dans l'Éducation nationale, les arrêts liés à l'épuisement professionnel et aux risques psychosociaux progressent fortement. Cette réforme s'inscrit dans une logique managériale privilégiant la réduction des coûts et l'individualisation des parcours au détriment de la prévention et du dialogue social. Pour la FSU, défendre la santé au travail suppose au contraire de renforcer les collectifs, les droits des agent-es et les moyens d'action des représentant-es du personnel.

enquêtes et mobilisations syndicales ont contribué à faire émerger des paroles longtemps tues et à documenter davantage les atteintes à la santé.

Reste un paradoxe central : plus la santé au travail est visible dans les discours, plus elle semble reconnue ; mais dans les faits, elle demeure largement subordonnée aux impératifs économiques et managériaux. Les procédures de reconnaissance restent complexes, les atteintes souvent invisibilisées et les capacités d'action collective contraintes.

La santé au travail apparaît ainsi comme une conquête sociale inachevée. Tout l'enjeu syndical aujourd'hui consiste à transformer cette visibilité en droits effectifs et à réinscrire la santé au cœur des choix qui organisent le travail. 💧

# Démocratisation du travail : un enjeu de santé publique

**D**émocratiser le travail, c'est-à-dire permettre aux personnes de parler individuellement et collectivement de leur travail réel, de délibérer et de décider de son organisation, est une question de dignité, de logique démocratique, une question écologique (pour que les finalités du travail soient redéfinies autour de l'impératif écologique) et bien sûr une question politique. C'est aussi une question de santé publique.

Les sciences du travail le montrent, outre l'intensité du travail, le manque d'autonomie et l'absence de participation des salarié-es aux décisions dégradent leur santé. Quand les choix d'organisation ne peuvent se discuter, qu'avis et critiques des personnels ne peuvent se formuler et encore moins être pris en compte, les risques pour la santé et la sécurité se développent. La méconnaissance du terrain par les dirigeant-es ; la non-prise en compte des alarmes provenant des salarié-es ; l'incompatibilité du prescrit avec les réalités quotidiennes altèrent le sens qu'ils et elles donnent à leur travail. Les situations fortement dégradées conduisent à des départs ou quand celui-ci n'est pas possible à des absences pour maladie, avec une multiplication par deux du risque dépressif.

Le travail fait sens quand il est « vivant », qu'il permet le déploiement de l'intelligence individuelle

et collective, de la sensibilité et de l'attention humaine, quand son organisation et ses objectifs sont pertinents aux yeux des salarié-es et de leur connaissance du travail réel. Ainsi, ce ne sont pas tant les changements dans le travail ou les objectifs chiffrés qui mettent en danger la santé des salarié-es et personnels mais la manière dont ils et elles ont été ou non associés-es à leur définition et aux décisions. Les données statistiques le confirment : pour redonner du sens au travail et préserver la santé psychique des salarié-es, il faut accroître leur pouvoir d'agir sur les conditions, l'organisation et la finalité de leur travail. Dans les entreprises et les administrations, la priorité devrait alors être de leur reconnaître ce pouvoir et – parce que la simple présence d'élus-es du personnel dans les instances de direction ne se traduit pas toujours par leur influence effective sur les décisions – d'instaurer des modalités de gouvernance démocratiques. Développer un cadre de proximité permettant des réunions de délibération et la formalisation de propositions à porter à l'employeur qui devrait y répondre, voilà qui permettrait de redonner du sens au travail et préserverait, voire améliorerait la santé des travailleurs et travailleuses. 💧



Pour approfondir, lire *Manifeste pour une démocratie du travail* (Hors collection, La Dispute)

Le travail fait sens quand il est « vivant »



© FSU / G. AMYRAULT

## Jeunes précaires

En France, les jeunes travailleurs précaires paient un lourd tribut aux accidents du travail. Entre 2020 et 2024 146 salarié-es de moins de 25 ans ont perdu la vie au travail. Les apprenti-es, intérimaires et jeunes en contrats précaires sont les plus exposés : les moins de 20 ans connaissent près de deux fois plus d'accidents que l'ensemble des salarié-es.

Dans la Fonction publique, la précarité touche particulièrement les jeunes agent-es recruté-es sous contrats temporaires, en apprentissage ou sur des emplois à durée déterminée. Souvent confronté-es à une instabilité professionnelle et financière, ces jeunes occupent des postes essentiels tout en bénéficiant de garanties moindres que les fonctionnaires titulaires. Cette situation constitue un véritable enjeu de santé au travail.

Les conséquences sur la santé sont multiples. Les risques psychosociaux, tels que l'anxiété, l'épuisement professionnel ou la perte de confiance en soi, sont particulièrement présents. La précarité peut aussi avoir des répercussions sur la santé physique, notamment lorsque les agent-es occupent des postes pénibles ou sont exposé-es à des contraintes organisationnelles importantes sans bénéficier d'un accompagnement suffisant. L'incertitude liée au renouvellement des contrats peut générer aussi un stress important.

Dans un contexte où la Fonction publique cherche à attirer et fidéliser de nouvelles générations de travailleurs et travailleuses, la prise en compte de la santé des jeunes agent-es précaires apparaît comme une priorité. C'est en ce sens que la FSU exige la garantie des conditions de travail sécurisantes et des perspectives d'avenir à ces jeunes agent-es qui contribuerait non seulement à préserver leur santé, mais également à assurer la qualité et la continuité du service public.

# Défense au quotidien des personnels des services publics



Obtenir des évolutions favorables pour chaque situation remontée et engager un travail de prévention.

**T**rois parmi des centaines d'autres élu-es de la FSU, Alexandra Jeammet, Béatrice Fauvinet et Tony Dos Santos œuvrent à améliorer les conditions de santé et de sécurité des agent-es de la fonction publique. Les trois siègent respectivement dans les commissions de l'éducation nationale, de la territoriale et de l'agriculture.

L'acronyme alphanumérique F3SCT (Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail) de ces différentes instances locales, départementales, académiques ou nationales correspond à celui d'une instance consultative un peu différente des autres car relevant d'une obligation de l'employeur – l'État ou les collectivités locales ici – d'assurer la santé et la sécurité de ses agent-es. Une obligation découlant du Code du travail « qui modifie beaucoup de choses dans la stratégie d'action des élu-es qui ont ainsi un véritable pouvoir d'agir » note Béatrice amenant dans certains cas « des améliorations palpables sur le terrain et rapides ».

## Similitudes et différences

Si les réalités de terrain ne sont pas tout à fait les mêmes au sein des deux ministères, Éducation nationale et Agriculture, ou des collectivités

locales, les similitudes sont frappantes. L'appauvrissement des moyens lié à l'austérité comme le bouleversement managérial à l'œuvre dans la Fonction produisent des ravages, particulièrement en termes de risques psychosociaux. Alexandra explique par exemple qu'en début d'année, suite à l'explosion des saisines du registre santé et sécurité au travail liées à la difficulté de prendre en charge certains élèves à besoins éducatifs particuliers, « une alerte sociale dans toute l'académie de Bretagne suivie d'une journée de grève a permis de visibiliser cette souffrance au travail et exiger une amélioration de nos conditions de travail et d'accueil de nos élèves ». De son côté, Tony met en avant le travail engagé pour prévenir les agressions dans les établissements d'enseignement agricole suite à l'attaque au couteau dans un lycée d'Antibes qui s'accompagne d'exigences de moyens humains, « davantage d'AED et églement la création de psychologues scolaires, un métier inexistant chez nous » tout en notant le soutien tardif du ministère aux agent-es de contrôle d'exploitations agricoles victimes d'agressions ou de menaces lors de visite de conformité. Dans les 250 métiers différents

## Climat et santé au travail, une urgence

Les épisodes de fortes chaleurs menacent gravement la santé des travailleurs et travailleuses. Depuis 2018, en France, 48 décès ont été attribués. Sept personnes sont mortes au travail en raison de la chaleur durant l'été 2024 et 9 durant l'été 2025, selon Santé publique France. Au delà de ces cas dramatiques, des températures élevées imposent des aménagements matériels ou horaires. La plupart des décès ont été constatés dans le milieu agricole ou dans le BTP. Des risques de comorbidités ne sont pas forcément intégrés à ces travaux. La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid, en cohérence avec les recommandations de l'OMS et l'INRS et qui doivent être inscrites dans le code du travail.

de la territoriale, Béatrice et les autres élu-es ont tout d'abord travaillé les aménagements de postes pour diminuer l'usure professionnelle et la dangerosité de métiers techniques comportant par exemple du portage et des efforts physiques répétés comme chez les ATSEM ou les personnels chargés de l'entretien des locaux.

### Peser davantage

Au quotidien, en plus de l'écoute, du conseil et de l'accompagnement des personnels les sollicitant, tous les trois agissent pour « peser davantage face à l'administration » comme le résume Alexandra. En se concertant et en mutualisant toutes les informations et actions entre départements pour cette dernière, en menant une action intersyndicale de boycott des instances nationales pour Tony ou encore en travaillant à créer des ponts entre différents corps, agent-es administratifs des établissements scolaires et enseignants, pour Béatrice. Obtenir des évolutions favorables pour chaque situation remontée et engager un travail de prévention conséquent, dans un temps et des espaces de discussions contraints, une boussole permanente pour les trois... 💧

# Les risques psychosociaux : un enjeu majeur

**N**ouveau management public, intensification du travail, réduction des marges de manœuvre, injonctions contradictoires, conflits de valeurs, précarité, exigences émotionnelles, violence internes et externes, gouvernance par les nombres et perte de sens de l'activité : les risques psychosociaux (RPS) désignent aujourd'hui un ensemble de phénomènes et de situations largement identifiés.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que la notion s'est répandue et imposée dans le débat public et politique. Il a fallu pour cela la multiplication des recherches, des ouvrages et des mobilisations militantes et associatives. Bien évidemment, ces risques existaient auparavant.

Mais on reconnaît désormais que la santé au travail peut être affectée par l'organisation du travail, les relations sociales et les conditions d'emploi. Mesurer le coût de ces RPS est un exercice difficile. Au début des années 2000, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) estimait que le stress au travail coûtait entre 2 et 3 milliards d'euros par an, en se limitant aux situations les plus sévères, associées notamment aux pathologies cardiovasculaires, aux dépressions ou à certains trou-

bles musculosquelettiques. Cette estimation, déjà significative, était largement sous-évaluée. Plus récemment, une étude issue d'un cabinet d'expertise et reprise par le *Quotidien du médecin* a avancé un coût annuel de 25 milliards d'euros, en intégrant l'ensemble des effets du travail sur la santé mentale : dépenses de soins, pertes de productivité, arrêts de travail et décès.

L'approche par les RPS peut être critiquée. Le psychique et le social sont aussi des ressources pour les travailleurs et travailleuses, et on peut préférer porter l'analyse sur les risques organisationnels au sens large. Cela permet de mettre l'accent sur la responsabilité de l'employeur et non sur les victimes. Car bien souvent le management cherche à responsabiliser et à stigmatiser la personne dont la santé est gravement affectée par un RPS. C'est aussi le risque de déporter le débat sur la santé mentale. C'est un problème sanitaire bien réel, et qui traverse le monde du travail sans s'y réduire, mais les actions risquent de se concentrer sur la prise en charge des personnes tombant malades et non sur le travail lui-même. Focaliser sur les victimes ne permet pas de mettre en cause le management, lui-même dominé par les logiques financières et de pouvoir. 💧

Mettre l'accent sur la responsabilité de l'employeur et non sur les victimes.



# Mener les luttes à l'international



Chaque année, près de trois millions de personnes, notamment au Sud, meurent des suites de leur travail.

**C**omme à l'échelon national, les questions de santé au travail et de droit du travail sont depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle étroitement liées. Après le carnage de la Grande Guerre apparaît l'idée que le maintien d'une paix durable sera facilité par le progrès économique mais aussi social.

Sans doute s'agit-il également de fournir au monde du travail, saigné et appauvri par le premier conflit mondial d'autres perspectives d'amélioration de leurs conditions d'existence que les espérances révolutionnaires naissantes en Russie avec la révolution d'Octobre. C'est donc à l'occasion de la Conférence de la Paix de Paris, réunissant les vainqueurs de la guerre qu'est née l'OIT (Organisation internationale du Travail), devenue après le second conflit mondial une agence spécialisée de l'ONU qui rassemble des représentant-es des gouvernements, des employeurs et des travailleuses et travailleurs de 187 États membres. Implantée dès 1920 à Genève, il n'est pas indifférent que son premier président ait été un socialiste français, longtemps proche de Jaurès, Albert Thomas, membre au nom de la SFIO aux

gouvernements d'Union nationale ; en charge de l'industrie de guerre, il s'efforça, de plus en plus vainement, d'associer les travailleuses et travailleurs au fonctionnement des usines, mais fut également à l'origine de la première médecine du Travail. Après 1945, dans un contexte de progression de la mondialisation économique, mais

aussi d'affrontement entre modèles capitalistes et socialistes, l'OIT se voit confiée par l'ONU plusieurs tâches : promouvoir les droits du travail, établir les normes internationales du travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Avec la lutte pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, l'OIT vise un accès universel à la protection sociale et à la santé et à la sécurité au travail. Ainsi, sous l'impulsion notamment de Bernard Thibault, administrateur pour le collège des salarié-es, l'OIT était intervenue pour protéger la santé des travailleurs lors des JO de Paris, ou de la Coupe du Monde de football au Qatar, avec des résultats contrastés.

Chaque année, près de 3 millions de personnes, notamment au Sud, meurent chaque année des suites de leur travail, 395 millions subissent un accident de travail non mortel, 2,4 millions sont exposés à une chaleur excessive. Et le contexte international, caractérisé par la montée des nationalismes ultra libéraux ne favorise certes pas l'œuvre de l'OIT. ♦

## Des atteintes à la santé invisibilisées

Les lésions du fait du travail sont moins souvent reconnues en maladies professionnelles (MP) ou accidents du travail (AT) et donc moins indemnisées pour les femmes que pour les hommes. En cause : des conditions de travail qui pèsent sur la construction d'un dossier conforme aux attendus. Horaires décalés et travail à domicile, rendent par exemple difficile la production de témoignages, importants pour les juges.

En outre, construite en référence à des postes occupés par des hommes ouvriers, la législation invisibilise les pénibilités subies par les femmes. Leur affectation plus fréquente sur des postes où les efforts physiques sont continus et répétés rend peu aisée l'identification d'un événement déclencheur recherché par les règles de droit pour reconnaître un AT.

À noter aussi qu'aucun tableau de MP n'est consacré aux troubles psychiques alors que les femmes, concentrées dans les métiers et postes aux relations de forte subordination et faible autonomie, sont les plus concernées par ce type d'accidents. Alors que 50 % des requérantes (20 % des hommes) sollicitent une reconnaissance d'AT en lien avec des troubles psychiques, le soupçon de « fragilité » qui pèse sur elles participe à le rendre encore moins accessible pour elles que pour les hommes.

# « Accidents et maladies professionnelles : tous ne sont pas reconnus. »

Delphine Serre est professeure de sociologie à l'université Paris Cité (Cerlis). Elle a publié aux Éditions Raisons en 2024 *Ultime Recours, Accidents du travail et maladies professionnelles en procès*

**Qu'est-ce qui permet d'affirmer qu'il y a des formes de pénibilité spécifiques aux métiers fortement féminisés ?**

La ségrégation sexuée du monde du travail reste importante, malgré des avancées de la mixité dans les métiers qualifiés où les femmes sont de plus en plus nombreuses grâce à leur meilleure réussite scolaire. Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers, notamment dans les emplois subalternes : 76 % des employés sont des femmes en 2024 et 80 % des ouvriers sont des hommes. Cette ségrégation sexuée s'observe aussi à métier égal puisque les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes postes, n'ont pas les mêmes spécialités. Ces différences expliquent que les pénibilités qu'elles et ils subissent soient spécifiques. Dans les enquêtes Conditions de travail réalisées par la Dares, on constate que les femmes sont plus exposées à un travail isolé, répétitif, qu'elles ont moins d'autonomie que les hommes, qu'elles subissent plus des violences psychologiques liées à l'agressivité du public et qu'elles doivent réaliser un travail émotionnel important à cause d'un contact plus fréquent avec des personnes en détresse. À l'inverse, les hommes sont exposés à des produits cancérigènes, portent plus de charges lourdes.

**Comment ces différences se traduisent-elles en matière de santé au travail ?**

Dans les atteintes à la santé qui ont été reconnues par les Caisses primaires d'assurance maladie comme ayant une origine professionnelle, les hommes sont plus nombreux parmi les victimes d'accidents du travail et les femmes parmi celles de maladies professionnelles. Mais ces reconnaissances dépendent de règles de droit qui agissent comme

des filtres : tous les accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas déclarés et, parmi ceux qui le sont, tous ne sont pas reconnus et indemnisés. Or plusieurs études dans différents pays ont montré que les femmes obtenaient moins de reconnaissances que les hommes. Mon enquête dans les tribunaux qui, en France, traitent les demandes de prise en charge déposées par des salariés du privé suite à un refus de la Sécurité sociale, confirme ce moindre taux de réussite des femmes.

**Quels sont les principaux mécanismes de cette invisibilisation ?**

Concernant la pénibilité, le premier mécanisme d'invisibilisation concerne l'absence de données sexuées. Il a fallu attendre 2023 pour que l'Assurance maladie publie la répartition sexuée des accidents du travail et des maladies professionnelles dans son rapport d'activité. Or, comme l'avait montré l'ANACT, la baisse générale du nombre d'accidents de travail. Ces chiffres masquent par ailleurs une évolution très différenciée : le nombre d'accidents du travail baisse pour les hommes depuis 2001 mais augmente pour les femmes. De façon plus générale, l'invisibilisation repose sur le caractère androcentré des outils de prévention et de réparation. Karen Messing, dans son ouvrage pionnier *La santé des travailleuses* (2000), analyse comment l'idée que les métiers masculins sont plus dangereux, car plus mortels, contribue à la représentation d'un risque axé sur des événements brusques et soudains. Les pénibilités plus diffuses et usantes sur le long terme sont considérées comme moins importantes et problématiques. Moins prioritaires dans les recherches, elles sont moins étudiées et moins connues.



© BUI / S. Bonnaux

Plusieurs études dans différents pays ont montré que les femmes obtenaient moins de reconnaissances que les hommes.

C'est un cercle vicieux. L'invisibilisation tient aussi aux cultures professionnelles et aux normes intériorisées par les salariées. Elles essaient de tenir au maximum malgré leurs douleurs, par conscience professionnelle et par devoir envers leurs clients et leurs patients. Les pénibilités physiques et psychologiques sont peu dicibles dans les métiers du lien, car elles paraissent contraires à la logique du dévouement. Enfin, l'invisibilisation des pénibilités que subissent les femmes au travail tient parfois à la dévalorisation de leur parole. Alors qu'une étude épidémiologique de Santé Publique France en 2024 a montré que la prévalence des souffrances psychiques en lien avec le travail était deux fois plus importante chez les femmes que chez les hommes, la parole des salariées est parfois dévalorisée au nom de leur plus grande vulnérabilité supposée. ♦



**Ultime Recours, Accidents du travail et maladies professionnelles en procès**

Delphine Serre  
Les éditions Raisons d'Agir

## Baisse démographique

# La France face à un tournant majeur

**L**a France compterait 1 676 800 élèves de moins en 2035 qu'aujourd'hui. Cet état de fait ne sera pas sans conséquence sur l'éducation, la protection sociale mais aussi sur la vie économique du pays.

La France entre dans une nouvelle phase de son histoire démographique. Les dernières données publiées par de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) montrent un recul durable des naissances qui devrait avoir des conséquences importantes sur l'école, le marché du travail et l'économie dans les dix prochaines années. Le pic démographique sur le marché du travail devrait se produire autour de 2033-2035, avant que le nombre de personnes en âge de travailler diminue. Un phénomène inédit depuis 1945. En 2024, la France a enregistré environ 663 000 naissances, soit près de 22 % de moins

qu'en 2010, lorsque plus de 830 000 enfants étaient nés. Le taux de fécondité est tombé à environ 1,62 enfant par femme, loin du seuil de renouvellement des générations fixé à 2,1. Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée dans la plupart des pays européens mais marque une rupture pour la France, longtemps considérée comme l'un des pays les plus dynamiques du continent sur le plan démographique. Selon les projections de l'INSEE, la population française continuerait de progresser légèrement jusqu'au milieu du siècle grâce à l'allongement de l'espérance de vie et aux flux migratoires. Cependant, la structure de cette population va profondément évoluer. En 2035, les plus de 65 ans pourraient représenter près d'un quart de la population, contre environ 21 % aujourd'hui. Dans le même temps, le nombre de jeunes diminuera progressivement.



### 500 000 élèves en moins dans les écoles en 2030

Cette évolution est déjà visible dans les écoles. D'après les projections de la DEPP, le premier degré devrait perdre plus de 500 000 élèves entre 2023 et 2030. Les effectifs des écoles maternelles et élémentaires, qui dépassaient 6,3 millions d'élèves il y a quelques années, devraient descendre sous le seuil des 5,8 millions.

À court terme, cette baisse pourrait permettre d'améliorer les conditions d'enseignement. En théorie, moins d'élèves signifie des classes moins chargées et un meilleur accompagnement individuel. Le ministère de l'Éducation nationale a fait d'autres choix. Dans de nombreux territoires ruraux ou périurbains, la diminution des effectifs entraîne déjà des fermetures de classes et parfois d'écoles. Ces restructurations alimentent les inquiétudes des élus locaux qui voient dans l'école un élément essentiel de l'attractivité des communes. Le phénomène devrait ensuite atteindre les collèges puis les lycées. Selon la DEPP, le second degré pourrait perdre plusieurs centaines de milliers d'élèves d'ici 2035. L'ensemble du système éducatif devra donc s'adapter à cette nouvelle donne démographique. Cette évolution pose naturellement la question du nombre d'enseignant-es. En France, l'Éducation nationale en emploie plus de 870 000. Une baisse durable des effectifs scolaires ne devrait pourtant pas

## Perspectives du Plan



Dans sa note de mai 2026, le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan analyse le déclin de la natalité française (fécondité à 1,56 en 2025). Ce solde naturel négatif menace à long terme les finances publiques et les retraites. Les prestations financières directes ayant un impact limité, l'institution préconise de restructurer les politiques familiales sans imposer de normes ni restreindre les droits reproductifs. Les priorités visent à sécuriser les trajectoires parentales et l'emploi des femmes : d'une part, en réformant les congés de naissance via des droits individuels courts mais mieux rémunérés pour inclure les pères ; d'autre part, en garantissant un accès effectif aux modes de garde dès l'âge d'un an.



© F3U / s horaux

En 2024, la France a enregistré environ 663 000 naissances de moins qu'en 2010.

nuire au recrutement. Cependant, les départs à la retraite resteront nombreux : plusieurs centaines de milliers d'enseignants quitteront la profession au cours des quinze prochaines années. Par ailleurs, les difficultés de recrutement observées dans certaines disciplines, comme les mathématiques, les lettres modernes ou l'allemand, montrent que le défi n'est pas seulement quantitatif mais aussi qualitatif.

### L'immigration comme solution économique...

Au-delà de l'école, les conséquences économiques pourraient être considérables. Le vieillissement de la population réduit mécaniquement la part des actifs et des actives dans la population totale. Aujourd'hui, la France en compte environ 1,7 pour un-e retraité-e. Ce ratio devrait continuer à diminuer dans les prochaines décennies, poussant les systèmes de retraite et de protection sociale à

rechercher d'autres financements.

Parallèlement, de nombreux secteurs font déjà face à des pénuries de main-d'œuvre. Selon France Travail, plusieurs centaines de milliers de recrutements sont jugés difficiles chaque année dans la santé, le bâtiment, l'industrie, les transports ou l'aide à domicile. Les besoins devraient encore augmenter avec le départ à la retraite de nombreux salarié-es issus de la génération du baby-boom.

Dans ce contexte, l'immigration apparaît comme un levier économique majeur. Les projections démographiques montrent que sans apport migratoire, la population active française diminuerait plus rapidement. Plusieurs économistes estiment que les flux migratoires contribueront à maintenir le niveau d'activité nécessaire au financement des services publics et à la croissance économique. Cette question demeure cependant au cœur des débats politiques et sociaux.

À l'horizon 2035, la baisse dé-

## Protection sociale : « Quand le risque augmente, on augmente les ressources du système. »



© BR / Hadefrance

Maître de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Quelles seront les incidences sur les retraites de la baisse démographique ?

Ce que montre le dernier rapport du COR, c'est que le système de retraite est sensible à la démographie, assez fortement, mais c'est pas non plus un bouleversement.

Le vieillissement démographique est continu en France depuis longtemps. Il était un peu moins marqué que dans d'autres pays, mais on en a déjà franchi une large part par le passé, puisque les générations du baby-boom sont déjà largement à la retraite.

Si on se fie à ces projections, la part des retraites aujourd'hui stabilisée dans le PIB jusqu'en 2045, réaugmenterait progressivement entre 2045 et 2070. C'est un horizon long dont il faut tenir compte dans nos réflexions, pour piloter le système de retraite, toujours avec les mêmes leviers : soit en prévoyant de nouvelles recettes, soit en prévoyant un report de l'âge de la retraite, soit en jouant sur le niveau des pensions.

### Quelles conséquences sur la protection sociale ?

Dans une société où il y a beaucoup de personnes à la retraite et de plus en plus de personnes dépendantes, ça pose des questions d'abord d'organisation des métiers de service et d'accompagnement des personnes âgées. Plus encore que les questions financières qui, finalement, peuvent toujours se résoudre, il faudra décider quelle est la part des revenus qu'on consacre aux retraites et aux actifs. Ce n'est pas une équation très difficile. Savoir, par contre, former la main-d'œuvre, l'organiser, prévoir des conditions de travail soutenables, ça, c'est un vrai défi, quasiment industriel.

### Quelles seraient les solutions ?

La logique d'une assurance sociale, quand le risque augmente, c'est aussi d'augmenter la couverture et donc d'augmenter les ressources du système. Ce qu'on a fait de manière continue jusqu'au début des années 1980. Ça paraîtrait pas du tout illogique, avec une population qui vieillit et avec plus de retraités, qu'on consacre plus d'argent aux retraites.

D'ailleurs, même les gens qui proposent la retraite par capitalisation sont d'accord. Dans l'avenir, il y aura besoin de davantage de ressources pour les retraites. Combien, et quel est l'âge qui nous paraît correct, pour qui, et avec quel montant partir à la retraite ? C'est les débats qu'il faudrait qu'on ait à moyen et à long terme. Ça suppose peut-être de commencer par revenir sur la réforme de 2023.

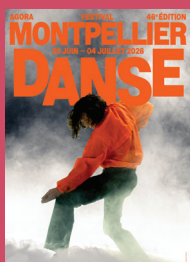
mographique française apparaît donc comme un défi global. Elle obligera à repenser l'organisation de l'école, l'emploi des enseignant-es, le financement de la protection sociale (voir ci-contre) et les besoins de main-d'œuvre. Entre immigration, innovations technolo-

giques et réorganisation des services publics, la France devra trouver un nouvel équilibre pour s'adapter à une société où les jeunes générations seront moins nombreuses que celles qui les ont précédées. ♦

Alain Senée

## Montpellier danse

Nouvelle équipe de direction, nouveau projet, nouvelle Agora Cité internationale de la danse, nouvelles formations... La nouvelle ère se dessine avec cette édition de Montpellier Danse, qui invite 36 compagnies dont 15 régionales, du 20 juin au 4 juillet. Les valeurs du « vivre ensemble, de la solidarité, du sens du collectif » gouvernent ces choix, explique Dominique Hervieu, désormais codirectrice de l'Agora avec Pierre Martinez et les chorégraphes Jann Gallois et Hofesh Shechter. Une fois n'est pas coutume, le festival débute à Sète avec le flamenco contemporain de David Coria. À Montpellier, Jann Gallois



donne *In Situ* et sa dernière création, *Imminentes* (notre photo). Hofesh Shechter investit l'Amphithéâtre du Domaine d'O, avec huit danseuses et

danseurs âgés de 18 à 25 ans pour *In the Brain*.

Également au programme, Dimitri Chamblas, Kader Attou, la jeune Sétoise Zoé Laknati, les retrouvailles fantasmées de Héla Fatoumi avec une jumelle imaginée, la danseuse, actrice et chorégraphe Sondos Belhassen. Emmanuel Gat crée, à l'Opéra Berlioz, *Cinq jours au soleil*, que la 5<sup>e</sup> Symphonie de Mahler inspire. Sur la même scène, le collectif XY, figure marquante du cirque contemporain, célèbre la sororité avec *Le pas du monde*, et le collectif La Horde, à la tête du Ballet national de Marseille, présente *Après moi le déluge*. À voir encore la première en France d'Abby Zbikowsk, les danseuses et danseurs de MazelFretten rendant hommage à la communauté électro suivi d'un DJ set, Éric Ming Cuong Castaing, qui associe des corps empêchés, handicapés, à sa pratique de la danse, l'artiste iranien Armin Hokmi et son *Bazm* à l'Opéra Comédie, Lizbeth Gruwez, seule sur scène avec *Tempest*. L'édition s'achève avec la création d'Aurélien Bory, *Sept larmes pour Elisabeth*, une pavane conçue avec la chorégraphe Aure Wachter et le musicien Thibaut Garcia.

Élisabeth Pan

## Vanves : la saison confirmée

Parmi les théâtres renommés de la petite couronne parisienne, celui de la ville de Vanves a lancé les carrières de metteuses et metteurs en scène comme Julie Deliquet, Jeanne Candel ou Sylvain Creuzevault, et organise un festival de danse contemporaine ArtDanthé. Début juin, on apprendait l'annulation de la saison 2026-2027, à l'exception de la programmation jeune public. Devant le tollé, le maire UDI de la ville, Bernard Gauducheau, est revenu sur la décision, affirmant « soutenir depuis 25 ans le théâtre de Vanves » qui n'a jamais « eu de censure ni de coupes budgétaires ». En septembre, une consultation citoyenne sera menée auprès « des Vanvéens sur leur rapport à l'offre culturelle locale ».



© FRÉDÉRIC / ANSA

## 80 bougies pour les Nuits de Fourvière

Depuis le 28 mai et jusqu'au 25 juillet, le festival des Nuits de Fourvière fait la fête pour célébrer sa 80<sup>e</sup> édition. Sur la célèbre colline qui domine Lyon, plus de 60 spectacles sont programmés. Parmi eux, *Résurrection*, une création de l'orchestre et du chœur de l'Opéra de Lyon sur une composition de Gustav Mahler, et une autre de la compagnie belge tg Stan *1,2,3 Poquelin*, qui sera reprise au festival d'Avignon.

De nombreux concerts, de Vanessa Paradis à Barbara Butch, *Le Lac des cygnes* de Prelijočaj, *Le Bal de Paris* de Blanca Li, le Circus Ronaldo, *La Parabole du Seum* de Rébecca Chaillon et de nombreux bals sont également au programme.



© Karim Hujjar

## Chalon dans la rue

Du 23 au 26 juillet, Chalon-sur-Saône accueille son 39<sup>e</sup> festival des arts de la rue. Ce festival entièrement gratuit programme 150 compagnies françaises et internationales qui investissent la ville pour 704 représentations, de jour et de nuit. Danse, cirque, performance, théâtre de rue, spectacles musicaux, cabarets ouverts... Il y a de tout dans les rues de Chalon.



© Institut Français

## Saison Méditerranée : une première

Jusqu'au 31 octobre, et après une ouverture festive à Marseille

le 15 mai, la Saison Méditerranée se lance dans toute la France et plusieurs pays du bassin méditerranéen, Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte et Liban. Plus de 200 événements sont programmés. Arts visuels, spectacles vivants, musique, cinéma, littérature, débats d'idées : rien n'échappe à cette manifestation. Tout le programme sur le site de l'Institut français, organisateur de cette saison.

## Matisse au Grand Palais

Jusqu'au 26 juillet, le Grand Palais de Paris accueille une exposition consacrée à



© Centre Pompidou/museo ca / Philippe Margot

Henri Matisse. Centrée sur la période 1941-1954, l'exposition permet de voir un nombre considérable de toiles, collages, textiles, vitraux, gouaches découpées... Plus de

230 œuvres, dont certaines peu visibles et d'autres provenant des collections du Centre Pompidou actuellement fermé pour travaux.

## Avignon : les 60 ans du Off

Au Off d'Avignon, qui fête ses 60 ans, ce ne sont pas moins de 1 900 spectacles du 4 au 25 juillet. Il est toujours difficile de faire un choix. Voici quelques suggestions, loin d'être exhaustives. Au Théâtre des Halles, *Psicofonia*, *silences d'Espagne* de Faustine Nogué. À la Manufacture, *Paella* une insurrection festive dans la ruralité et *Cinq secondes*, un seul en scène poignant qui interroge la maternité. À la Carreterie, *Le poids de l'eau* dans la piscine. Au Train Bleu, *Brioche et Révolution !* de Bérangère Jannelle et Maria de Gaëlle Hermant. À La Luna, *L'Indiscipline* sur les « hystériques » de Charcot et *La sœur de Shakespeare*, inventée par Virginia Woolf. Au théâtre Buffon, *La Plaidoirie des forêts* contre l'abattage d'un chêne pluricentenaire. Au 11, *Ma nuit à Beyrouth* de Mona El Yafi et *Forcenés* de Jacques Vincey. À La Scierie, *Vivarium*, un beau solo de danse de la Compagnie La Vouivre. À La Scala, *Le Tartuffe* par la troupe du Nouveau théâtre populaire, *Bigre*, un mélo-burlesque et *Les Affamés* de Marion Motin. Roseau-Teinturiers accueillera *Hubris*, première création de Clara Jauvart-Lacoste et au Roi René, revient *Bel-Ami* d'après Maupassant.

À noter la journée du 14 juillet dédiée aux 60 ans de l'organisation avec, au Village du Off, des rencontres avec des artistes, des directrices et directeurs de théâtre pour qui le Off a été un tremplin.



© FRÉDÉRIC / ANSA

# Avignon, 80 ans du festival

**D**u 4 au 26 juillet, Avignon est en festival. Une édition ouverte aux questionnements et à la langue coréenne.

La 80<sup>e</sup> édition du festival d'Avignon sera « une fête des questions » a décidé son directeur Tiago Rodrigues pour qui le spectacle est « une question posée par des artistes » au public dont les réponses font le débat démocratique. D'où la soirée de clôture, *L'Aube des questions*, qui réunira, le 26 juillet, personnalités culturelles, politiques, associatives, dans la Cour d'honneur. L'ouverture se fera le 4 juillet avec quatre spectacles, deux créations coréennes (dont la langue est l'invitée, voir ci-contre), *Muljil* de Lee Jinyeob et *Island Story* de Kyung-Sung Lee qui fera entendre les témoignages d'enfants de victimes et de survivants des massacres de 1948 dans son pays. Au Cloître des Célestins Rébecca Chaillon créera *La Parabole du Seum* puis, la nuit tombée, les trompettes de la Cour d'honneur annonceront *Maldoror* et Julien Gosselin fera planer l'esprit du mal durant cinq heures en traversant des chants du poète Lautréamont et des textes de l'écrivain chilien Bolano. L'Égyptien Ahmed El Attar, qui avait jadis présenté sa belle fresque familiale, donnera *Salma, mon amour* à Vedène. Valérie Dréville et Guy Cassiers questionneront l'énigme de la transmission et de la mémoire avec *Thésée, sa vie nouvelle*. Pour son retour, la brésilienne Christiane Jatahy sera cette fois accompagnée de l'acteur primé à Cannes Wagner Moura. Ensemble ils créent *Un procès - après l'ennemi du peuple*, d'après Ibsen, pour mieux interroger la démocratie. Gwenaël Morin prendra à nouveau possession du Jardin de la rue Mons pour le dernier volet de son triptyque, *Le deuil sied à Électre*. Après *Fusées* l'an dernier, Jeanne Candel mettra en scène *Capra (une chèvre)* au Lycée Mistral, et Muriel Imbach questionnera ce qui fait famille avec *Nous, le paradoxe du Hérisson*.

Shakespeare apparaîtra à trois reprises. Avec *The Last Hamlet*, Ben Duke propose d'en finir avec ce personnage suicidaire que Thibault Perrenoud a lui choisi pour assurer le *Spectacle itinérant* dans quatorze communes voisines d'Avignon. De son



**Maldoror de Julien Gosselin fera l'ouverture dans la Cour d'honneur.**

côté, avec *Casting Lear*, Andrea Jimenez réalisera les auditions de deux stars de la Comédie française, Denis Podalydès et Éric Ruf pour endosser le rôle du roi.

## Les premières fois

Molière sera à lui seul un festival à la Carrière de Boulbon avec *1, 2, 3 Poquelin*, du collectif belge tg Stan dont c'est la première venue à Avignon. Première également pour Marion Siéfert qui interroge, avec *Bunker*, ce qui arrive au langage dans un monde fasciné par la technologie et la performance. Salim Djaferi, artiste associé du théâtre de Montreuil, signe *Bâtir*. Son point de départ : les grands ensembles où ses parents et lui ont grandi, en Seine-Saint-Denis, et leur ressemblance frappante avec les cités construites dans les années 1950 en Algérie française. Après

le succès de *M'appelle Mohamed Ali* dans le Off, Étienne Minoungou met son talent de conteur en reprenant les mots et les pensées d'Édouard Glissant et Sony Labou Tansi, sous le titre *L'intraitable beauté du monde*.

L'Opéra sera la scène des chorégraphes brésiliens Caroline Bianchi et Cara de Cavallo pour *Uma Luz Cordial*, et pour les dix heures de leur *Trilogia Cadela Força*, les 12 et 13 juillet. Deux chorégraphes aux univers très différents ont choisi d'interroger le silence. D'abord Mathilde Monnier, qui revient avec *Silence* qu'elle crée avec Lucie Antunes à la Carrière de Boulbon, puis Boris Charmatz qui donne *Muette*, son nouveau solo. ♦

Veronique Giraud

## Le Coréen, langue invitée

Après l'anglais, l'espagnol et l'arabe, le coréen est la langue invitée de l'édition 2026. Outre les deux pièces d'ouverture, trois spectacles de Jaha Koo sont proposés : *Cuckoo*, *The History of Korean Western Theatre* et *Haribo Kimchi*. Guidée par la musique électrisante et des effets tromboscopiques, la chorégraphe Sung Im Her interrogera la crise climatique avec *1 Degree Celsius*. Lee Jaram a la réputation d'être la plus singulière et puissante voix du pansori, cette pratique théâtrale qui s'accompagne des mouvements de l'éventail. Avec *Neige, neige, neige*, elle devrait envoûter le public de l'Opéra.

# Bolloré : un empire en question

**D**épart d'écrivains chez Grasset et Fayard, tribune anti Bolloré au festival de Cannes : la mainmise du milliardaire d'extrême droite sur la culture et les médias suscite des résistances de plus en plus vives. Vincent Bolloré ne crée rien. Il achète. Des institutions du monde culturel dont la notoriété sont susceptibles de crédibiliser son combat politique. En 2022, son groupe Vivendi prend le contrôle de Hachette, premier groupe d'édition en France. Une acquisition faite auprès de Lagardère avec d'autres médias comme Europe 1 et le *Journal du Dimanche* (JDD). Le milliardaire breton complète ainsi son empire médiatique dans l'audiovisuel, la presse, l'édition et le cinéma. Il ne lui reste qu'à prendre pleinement possession du réseau de distribution UGC. Plus question dès lors de faire profil bas, d'autant que les élections présidentielles approchent et que Bolloré n'a jamais caché son engagement d'extrême droite avec des moyens qui ne sont pas ceux du simple

citoyen. Car, dans la conception Bolloré, prendre le contrôle, c'est devenir l'unique décideur.

On l'a vu avec les titres de presse écrite et les chaînes audiovisuelles du groupe où les directions ont été débarquées et remplacées par des personnes qui appliquent sans rechigner les lignes éditoriales du propriétaire. Au JDD, la rédaction a fait grève en 2023 contre le nouveau directeur de la rédaction. Dans les titres du groupe Prisma également racheté par Bolloré : *Capital*, *Femme Actuelle*, *Ça m'intéresse*, *Ideat* etc. CGT et CFDT ont dénoncé : « c'est le début de la guerre éclair : interventionnisme débridé et cost-killing à tous les étages ». Ce qui s'était déjà passé à i-Télé, devenue CNews. Désormais c'est l'édition et le cinéma qui sont en ligne de mire.

## Des sanctions limitées

Les autorités publiques sont déjà intervenues pour limiter l'appétit du milliardaire. En



2023, forcé par Bruxelles de choisir entre Hachette, numéro un de l'édition, et Éditis numéro deux, Vivendi conserve Hachette qui possède des maisons réputées comme

Armand Colin, Calmann-Lévy, Fayard, Grasset, Larousse, Lattès, Stock... Mais également un réseau de diffusion impressionnant avec les 450 boutiques Relay des gares, métros et aéroports.

En 2025, après des dérapages multiples, la diffusion de fausse information et le non-respect du cahier des charges, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) n'a pas renouvelé l'accès de C8 à la TNT, privant le magnat d'une chaîne.

Les coups sont durs mais ne découragent pas le patron breton qui va passer en force dans l'édition. Déjà chez Fayard, en 2024, il avait poussé à la porte Isabelle Saporta et imposé une nouvelle directrice, Lise Boëll, soutien d'Éric Zemmour, qui

## Des maisons d'édition réputées



Un éditeur, c'est une réputation bâtie un siècle durant avec des auteurs prestigieux qu'on ne peut malmenier. Fayard affiche dans son catalogue les romans de Thomas Mann, Vladimir Nabokov, Ismail Kadaré, et d'une pléthore d'universitaires de renom, notamment dans sa collection historique. Grasset a publié Garcia Marquez, Scott Fitzgerald ou Blaise Cendrars. À ces écrivains, décédés mais respectés par des millions de lecteurs, s'ajoutent les auteurs et autrices d'aujourd'hui qui, pour la grande majorité, ne partagent pas les idées de Bolloré : Claudie Hunzinger (Prix Femina 2022), Gaël Faye, Adélaïde de Clermont-Tonnerre (Prix Renaudot 2024 et 2025)... Ils et elles mènent désormais la bataille pour récupérer les droits sur leurs œuvres. Dans la plupart des contrats, ceux-ci appartiennent aux éditeurs pour une durée de 70 ans, empêchant ainsi toute réédition chez un concurrent.



La concentration Bolloré est autant horizontale avec nombre d'éditeurs que verticale, de la production à la diffusion avec les salles UGC et les points de vente Relay.

amena des auteurs nommés Alain de Benoist, Jordan Bardella, Philippe de Villiers... La collection de philosophie a été abandonnée, des historiens s'en sont allés. En mars dernier, Hachette crée son propre salon du livre pour ses 200 ans. Enfin, le 14 avril dernier, le PDG de Grasset Olivier Nora est débarqué.

### Action commune d'artistes de tous bords

Mais cette fois, les choses ne se passent pas comme prévu. Olivier Nora est un éditeur particulièrement respecté par les autrices et auteurs de tous bords qu'il publie. Bernard-Henri Lévy, Virginie Des-

penes, Delphine Horvilleur, Pascal Bruckner, Laure Adler, Sorj Chalandon et 110 autres s'accordent dans la nuit sur une lettre ouverte qui annonce « nous ne signerons pas notre prochain livre chez Grasset » et dénonce le licenciement d'Olivier Nora « une atteinte inacceptable à l'indépendance éditoriale et à la liberté de création ». « Une fois de plus, Vincent Bolloré dit « je suis chez moi et je fais ce que je veux », au mépris de celles et de ceux qui publient, de celles et de ceux qui accompagnent, éditent, corrigent, fabriquent, diffusent, distribuent nos livres. Et au mépris de celles et ceux qui les lisent. » Chez Fayard, 70 de leurs collègues emboîtent le pas. Bolloré contre-attaque par un billet dans le JDD. Affirmant

## « Un poison pour l'édition »

Suite au licenciement du PDG de Grasset, le monde de l'édition n'est pas resté atone. Plus de 200 éditeurs ont dénoncé dans une tribune les pratiques politiciennes de Vincent Bolloré. Antoine Gallimard, patron de Madrigal, prend fait et cause pour Olivier Nora et écrit « *La politique, quand elle se réduit à la conquête du pouvoir, est un poison pour l'édition* ».

Descendant de Louis Hachette dont il rappelle qu'il « *était un homme engagé contre l'extrême droite de son époque* », Gérald de Roquemaurel, ex-président d'Hachette Filipacchi, la maison mère de Grasset et Fayard entre autres, le dit tout net dans *Le Monde* du 23 avril : « *Les profonds changements éditoriaux à la tête de Fayard et désormais Grasset sont préoccupants en termes de projet politique* ».

Le PDG d'Éditis, Denis Olivennes, a expliqué sur France Culture que « *le patron d'une maison d'édition ou d'un média* » doit répondre à une « *exigence particulière, il est le garant de la liberté d'expression, de la liberté éditoriale, de l'indépendance, et c'est son devoir sacré* ».

Olivier Bétourné, ancien PDG des éditions du Seuil, dénonce Vincent Bolloré : « *un croisé qui détruit, au lieu de conserver des grandes traditions pluridécennales des grandes maisons* »

Un collectif d'autrices et d'auteurs s'est également monté le 13 mai dernier au Théâtre de la Concorde pour demander un débat public sur la concentration dans l'édition.



n'avoir « aucune fonction chez Hachette », il y dénonce « une petite caste qui se croit au-dessus de tout et de tous ». En réaction, le nombre de départ s'accroît, près de 300 chez Grasset, mais aussi dans les autres maisons d'édition du groupe.

### À Cannes, Zapper Bolloré

Puis c'est l'explosion de Cannes. À l'ouverture du festival, 600 artistes, dont Juliette Binoche, Sergi Lopez, Raymond Depardon, Charles Berling ou Swann Arlaud, publient une tribune intitulée Zapper Bolloré qui dénonce « *l'emprise grandissante de l'extrême droite dans le cinéma* » suite à l'entrée en force de Bolloré au capital d'UGC. En réaction, le PDG de Canal+, Maxime Saada, déclare que son groupe ne souhaite plus

travailler avec les signataires qui notent alors « *des méthodes d'intimidation dignes de l'actionnaire majoritaire* » (Bolloré) et précisent n'avoir jamais incriminé les équipes reconnues pour leur professionnalisme de Canal+. Solidaire, le monde du cinéma apporte son soutien. 3 000 signatures s'ajoutent à la tribune, dont celle d'acteurs internationaux comme Javier Bardem. Désormais, la nécessité de renforcer les lois anti-concentration dans les entreprises de culture et les médias est sur le tapis. Tant au niveau vertical (les entreprises éditrices) qu'au niveau horizontal, de la production de film avec Canal+ à leur diffusion en salle avec UGC, de l'édition de livres à leur diffusion en librairie avec Relay. ♦ Jacques Mucchielli

# Floriane Facchini : « Manger ensemble, un acte sociomagique »

Le 25 juillet 1943, les Cervi, une famille de paysans et partisans d'Émilie-Romagne, décidèrent de fêter la destitution de Benito Mussolini en offrant un plat de pâtes à tous les habitants du village. Floriane Facchini s'empare de cette histoire pour proposer *Pastasciutta antifascista*, un spectacle porté par le récit et les saveurs d'un plat de pâtes pris en commun. Actuellement en tournée (florianefacchini.com)

## Comment définissez-vous ce spectacle ?

L'histoire de la *Pastasciutta antifascista* est une épopée culinaire. Je raconte ce récit, et après j'invite les spectateurs et spectatrices à vivre une expérience. C'est vraiment du théâtre culinaire, et un acte « sociomagique » à vivre tous ensemble. Un acte « sociomagique » est un geste ordinaire comme cuisiner, mais qui tout d'un coup est chargé symboliquement jusqu'à transformer la relation entre les gens. Ici, la cuisine possède la force, en tout cas à travers sa symbolique, d'agir à plusieurs niveaux en même temps. Je prépare à manger, mais je partage un récit et des mémoires. Je fais aussi référence au sociologue Claude Fischer qui parle de « *manger magique* », pour désigner justement cette force, cette puissance symbolique de la nourriture. Il nous rappelle que manger n'est jamais juste absorber des nutriments, mais aussi des valeurs, des affects, des entités, des imaginaires.

## Qu'est-ce qui se joue ici ?

Partager un plat antifasciste et tous les récits qu'il porte, c'est aussi produire un commun, fabriquer un sentiment d'appartenance, un espace d'émotion collectif et de mémoire politique. Je me réfère aussi à l'écrivain et cinéaste chilien Alejandro Jodorowsky, qui parle d'actes « *psychomagiques* » qui transforment les individus. Je préfère la notion de « sociomagique » parce qu'il s'agit d'une transformation collective. La nourriture devient l'outil sensible des relations et des transformations. Le mot magique ne renvoie pas à quelque chose de surnaturel mais à

la capacité de certains gestes symboliques à nous transformer collectivement.

## Diriez-vous que votre démarche est militante ?

Je ne me considère pas comme une militante mais comme une artiste citoyenne qui traite de sujets politiques. J'ai énormément de respect pour celles et ceux qui militent en première ligne. Moi, j'ai choisi la poésie, l'art, le théâtre, même si la posture peut paraître confortable. Ici, la forme que j'ai choisie est poétique avec le récit dans la première partie, et dans la deuxième partie, elle relève de l'expérience et du sensible. Le public est assis à une longue table qu'il soutient collectivement sur ses genoux, cette table incarne la démocratie. La démocratie, est une table sans pieds, dans laquelle les uns et les autres, doivent travailler ensemble pour qu'elle tienne, même si l'exercice est inconfortable.

## Vous vous présentez comme une artiste culinaire, quelle est la démarche artistique ?

Je viens du théâtre et j'ai toujours une approche anthropologique. Je voulais trouver une entrée, une thématique qui me permettrait de travailler avec tous les publics. La question de l'alimentation est arrivée par étapes, au fil des expériences, mais elle s'est vraiment installée en moi comme une sorte de terrain commun. Elle m'a permis, depuis le début, d'engager une parole sans filtre, de partager des récits, des souvenirs, des positions, mais aussi des pratiques. Je tiens énormément à la question du savoir-faire, à donner à la cuisine un espace de créativité



Née à Rome, l'auteure, metteuse en scène et comédienne a étudié le théâtre en Italie et au Danemark avant de passer par la FAI-AR, à Marseille. Elle dirige Floriane Facchini & Cie qui place l'alimentation et la cuisine au cœur de ses créations.

et pas d'assignation. Au fur et à mesure de mon travail j'ai envisagé la cuisine comme un langage artistique à part entière. Être artiste culinaire, ça signifie utiliser la nourriture comme un outil de création et de narration. La nourriture n'est pas simplement destinée à être mangée, elle devient un matériau au même titre que la vidéo, le son... De par les odeurs, les textures, la plasticité, elle peut devenir un objet performatif. Depuis treize ans maintenant, elle est intégrée à tous mes projets scéniques et performatifs. On mange, on goûte, et en fait, la nourriture devient un médium qui me permet de rencontrer, de relier les gens. L'alimentation n'est pas neutre, elle est aussi imbriquée à des questions politiques, écologiques, sociales, à la lutte des classes. C'est quelque chose de très complexe, elle véhicule tellement de choses qu'elle devient un matériau doté d'un niveau dramaturgique extraordinaire. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto



# Agents actifs de la fonction publique de l'État, profitez aussi des Chèques-Vacances !

Épargnez entre 4 à 12 mois,  
recevez un abondement de l'État de 10 à 35%  
du montant de votre épargne... et profitez !

[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

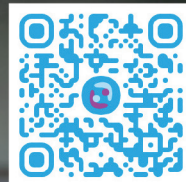
2 formats disponibles  
pour tous les usages

**CHÈQUE-VACANCES CONNECT**  
l'application de paiement

**CHÈQUE-VACANCES CLASSIC**  
le format papier

Utilisables dans les 5 domaines suivants :  
**HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,  
LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION**





Pour être contacté,  
scannez le QR code



# SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier<sup>(1)</sup> et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



La banque coopérative  
de la Fonction publique

Rendez-vous sur [casden.fr](https://casden.fr)\* ou retrouvez-nous chez



\*Coût de connexion selon votre opérateur.

<sup>(1)</sup>Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SoAir • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.